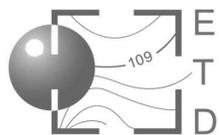


PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLES SOEURS

PLAN D'ACTION

OCTOBRE 2022



Sommaire

1 - INTRODUCTION.....	3
2 - PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROGRAMME D’ACTION ET ANALYSE	5
1 LES ACTEURS DU PLAN D’ACTIONS.....	14
2 LE BUDGET DU PLAN D’ACTION.....	14
3 - PRESENTATION DETAILLEE DU PROGRAMME D’ACTION.....	15
1 AXE 1 : ADAPTER L’HABITAT ET LE TERTIAIRE.....	15
2 AXE 2 : ACCOMPAGNER ET ORIENTER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE	3
3 AXE 3 : OPTIMISER LES MOBILITES EXISTANTES.....	4
4 AXE 4 : BIEN VIVRE ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE	3
5 AXE 5 : PRESERVER LE LITTORAL.....	3
6 AXE 6 : ANIMER ET PILOTER LE PCAET.....	5
4 - LE DISPOSITIF DE SUIVI ET D’EVALUATION DU PLAN CLIMAT ET DU PROGRAMME D’ACTIONS	3
1 LES INDICATEURS DE SUIVI DU PROGRAMME D’ACTIONS	3
2 LES INDICATEURS D’EVALUATION DU PROGRAMME D’ACTIONS.....	7

1 - Introduction

La Communauté de Communes des Villes Sœurs a décidé de se fixer une stratégie à l'horizon 2030/2050 pour répondre aux enjeux du territoire à la suite du diagnostic (rappel).

Emissions directes de GES / 2050

↘ 83% = diviser par 6
(« facteur 6)

Emissions directes de GES / 2050

1,6 Teq CO2 par habitant

Consommations d'énergie totales / 2050

↘ 56%

Production d'énergie renouvelable

X 2

Stockage carbone par rapport aux émissions restantes

100% = Neutralité Carbone

Cette stratégie est portée par 6 axes stratégiques, 18 sous-axes et 35 actions dont 23 actions pilotées par la collectivité.

Adapter l'**habitat et le tertiaire aux effets du changement climatique** et aux évolutions du contexte sociologique

Accompagner et orienter le **développement économique vers la transition énergétique**

Optimiser les **mobilités existantes**

Bien **vivre ensemble** sur le territoire

Préserver un littoral attractif et aménagé pour développer un nouveau tourisme, durable, industriel

Animer et piloter le PCAET

La suite du rapport présente en détail, pour chaque axe stratégique, les actions envisagées.
L'évaluation des impacts environnementaux de ce plan d'action figure dans l'évaluation environnementale.

2 - Présentation synthétique du Programme d'action et analyse

Chacun des 6 axes fixe les éléments synthétiques en matière de contexte territorial, d'enjeux posés et d'objectifs fixés à l'horizon 2050.

Les 18 sous-axes ainsi que les 35 actions associées s'inscrivent dans ce cadre et visent à engager le territoire sur la trajectoire fixée par la stratégie pour 2030.

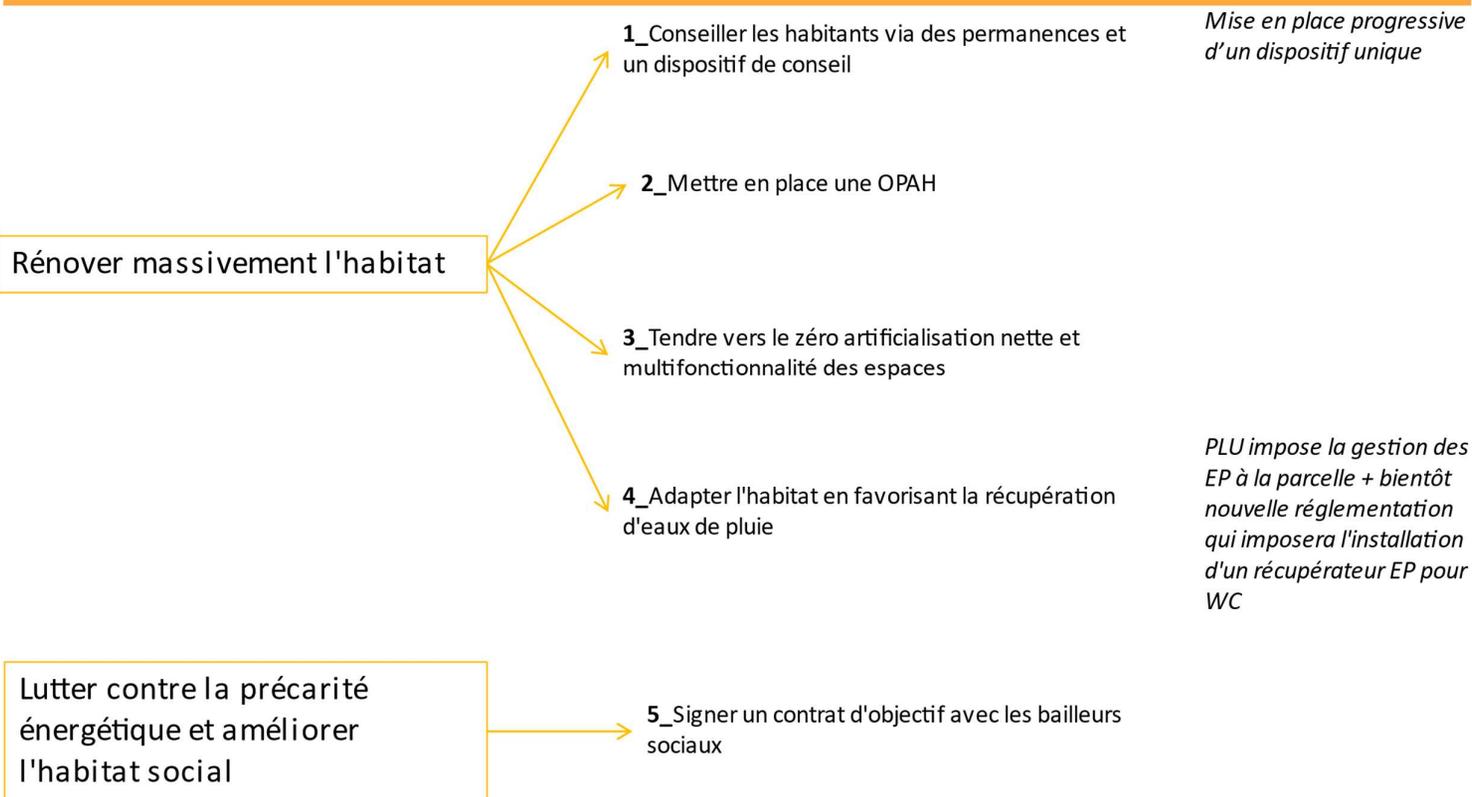
Chaque sous-axe est décomposé en actions structurantes contributives proposées par la Communauté de Communes et les acteurs territoriaux.

L'objectif est donc triple :

- Assurer la cohérence du plan 2022-2027 par un cadre commun à respecter pour l'ensemble des parties prenantes ;
- Développer le processus intégrateur du PCAET avec l'ensemble des stratégies issues d'autres plans, programmes et documents d'urbanisme ;
- Permettre l'évolution du PCAET tout au long des 6 prochaines années par l'ajout ou le retrait d'éventuelles nouvelles actions contributives.

Les pages suivantes présentent la vision globale du plan d'action.

Axe stratégique 1 : Adapter l'habitat et le tertiaire



Axe stratégique 1 : Adapter l'habitat et le tertiaire

Réduire les consommations des bâtiments publics

6_ Déployer une stratégie de rénovation énergétique exemplaire des bâtiments publics

7_ Sensibiliser les agents et les usagers des bâtiments publics à la sobriété énergétique et en assurer le suivi

8_ réduire les consommations de l'éclairage public

Chartes dans les bureaux d'accueil touristique pour les économies d'énergie.

*Réalisation d'un état des lieux par la FDE80 et le SDE76 puis accompagnement des projets
Aides CCVS*

Axe stratégique 2 : Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique

Déployer massivement les énergies renouvelables

9_ Favoriser les projets photovoltaïques sur bâtiments publics, agricoles et industriels et au sol

Un projet porté par la commune de Beauchamps et un projet à Incheville

10_ Mettre en œuvre des chaufferies biomasse et des projets de réseaux de chaleur alimentés par des ressources renouvelables et une approche multi filières

Mobiliser les artisans et les acteurs de la construction

11_ Sensibiliser et former les maîtres d'œuvre aux bâtiments durables

*Chambre des métiers
Projet Eolofus : formation à la Permarchitecture*

Accompagner les industriels vers la transition énergétique et écologique

12_ Diagnostic en énergie pour les entreprises

CMA et Syndicat de BV de l'Yères dans un premier temps

13_ Mener une démarche globale d'écologie industrielle au sein de la Glass Valley autour de la chaleur fatale et de l'économie circulaire

Partenariat avec la Glass Vallée

Axe stratégique 3 : Optimiser les mobilités existantes

Faire évoluer les pratiques de mobilité des habitants

14_Réaliser un Plan de Mobilité Simplifié

15_Encourager l'intégration des nouvelles sources d'énergie pour la mobilité

*Prime vélo
Déploiement des bornes électriques
Station GNV*

Faire évoluer les pratiques de mobilité des salariés

16_Permettre le déploiement du télétravail grâce aux outils numériques

17_Plan de Mobilité Interne CCVS

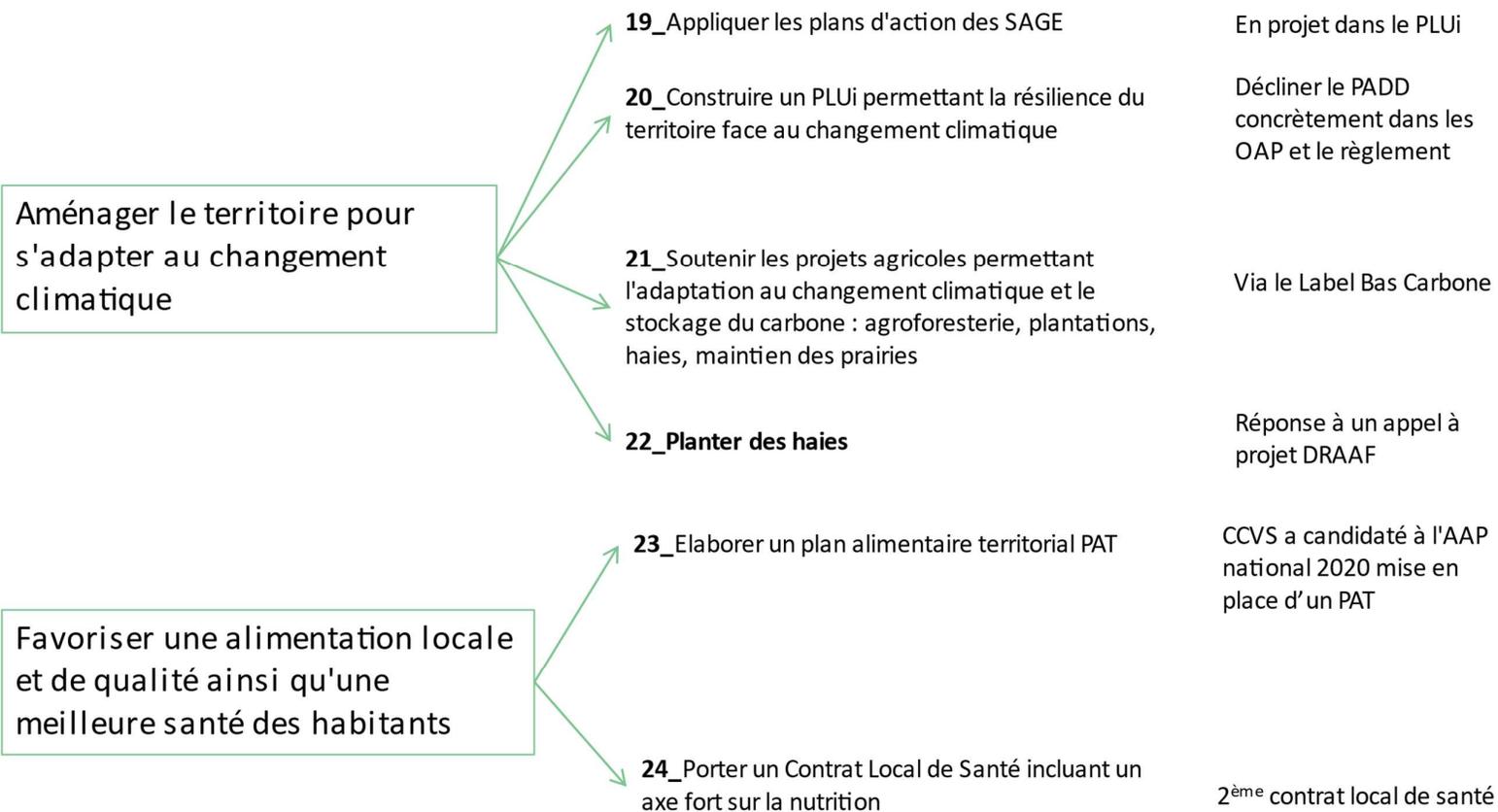
18_Accompagner des Plans de Mobilité Inter Entreprises

Déploiement fibre en cours / espace coworking en projet / Développement de télétravail en cours

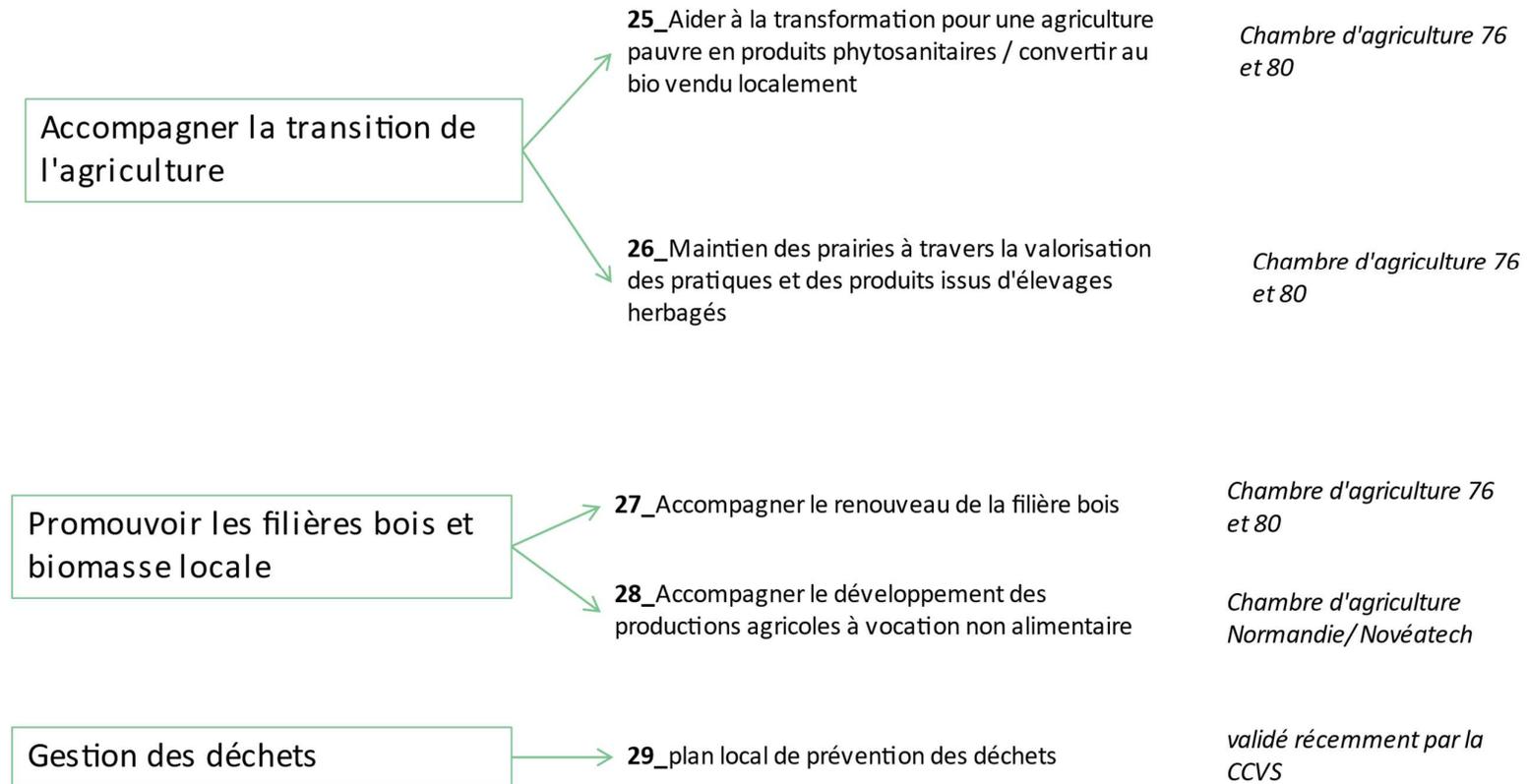
en projet dans le cadre de la prise de compétence Mobilité

en projet dans le cadre de la prise de compétence Mobilité

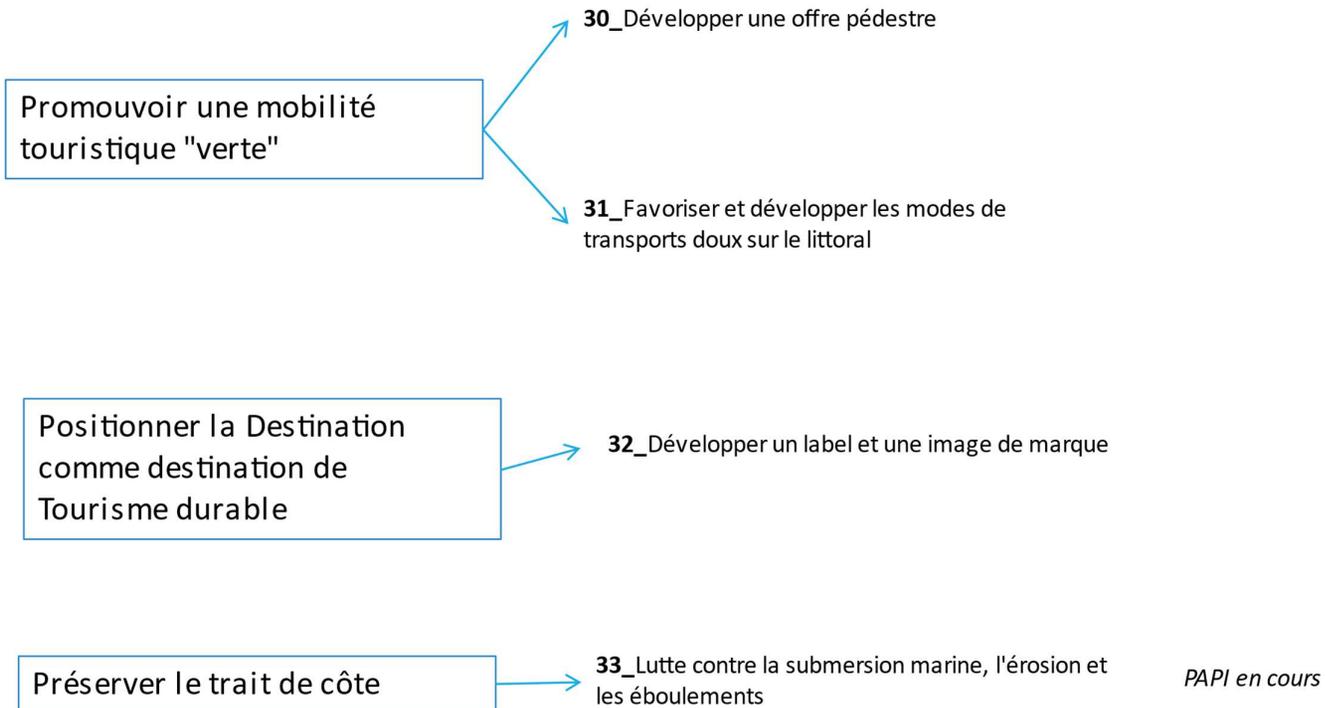
Axe stratégique 4 : Bien vivre ensemble sur le territoire



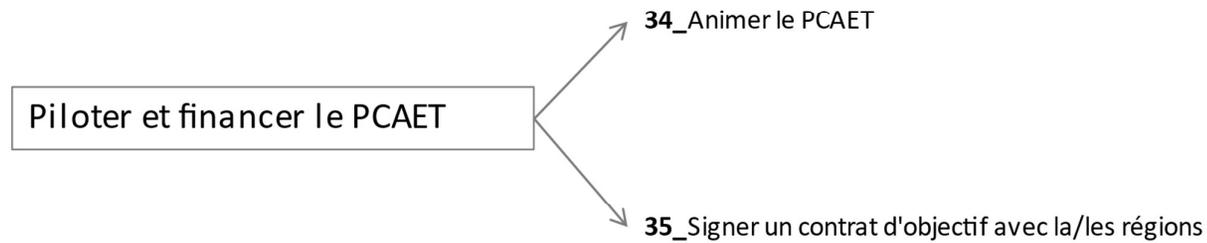
Axe stratégique 4 : Bien vivre ensemble sur le territoire



Axe stratégique 5 : Préserver le littoral



Axe transversal : Pilotage



1 Les acteurs du plan d'actions

Le plan climat air énergie territorial de la CCVS comporte 35 actions, dont 23 sont pilotées par la Communauté de Communes.

Les principaux partenaires sont la FDE80 et le SDE76, qui copilotent 4 actions majeures.

Enfin, une dizaine d'autres partenaires sont identifiés comme porteurs d'action, dont :

- Les Chambres des Métiers (80 et 76)
- Les Chambres de Commerce et d'Industrie (80 et 76)
- Les syndicats de Bassin Versant de l'Yères et de la Bresle
- L'association Glass Valley
- Les chambres d'agriculture (80 et 76)

2 Le budget du plan d'action

Le budget total du PCAET n'a pas pu être estimé.

Pour la CCVS, le plan d'action comprend certaines actions déjà budgétées. Le tableau ci-dessous présente le coût total estimé pour la CCVS. A cela s'ajoute les moyens humains liés à l'embauche d'un chargé de mission PCAET, et à l'animation des différentes actions.

Le coût des actions sera affiné au fur et à mesure de la définition.

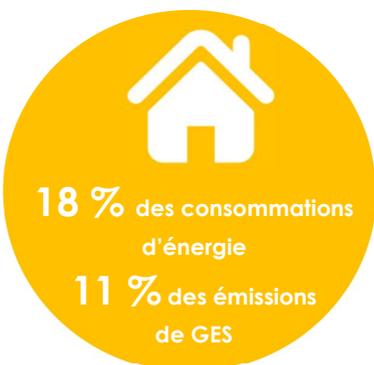
La CCVS étant une très petite collectivité, les moyens humains et financiers sont très limités. Les actions seront menées prioritairement grâce à des financements extérieurs (appels à projets, Fond Chaleur, etc...)

Budget annuel	Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
Coûts pour la CCVS hors moyen humain	127000	67000	40000	15000	15000	15000

3 - Présentation détaillée du Programme d'action

1 Axe 1 : adapter l'habitat et le tertiaire

Les enjeux



310 GWh_{EF}/an
17 200 résidences principales
79% Maisons Individuelles



127 GWh_{EF}/an

Les objectifs stratégiques

Rénover l'habitat, adapter l'urbanisme, lutter contre la précarité énergétique, penser les parcours résidentiels, l'offre de services...

Pour le logement, les objectifs de rénovation sont les suivants :

- Rénovation des maisons individuelles : 310 logements/an.
- Rénovation des logements HLM : 43 logements/an
- Rénovation des logements collectifs non sociaux : 50 logements/an.

Pour le secteur tertiaire, les objectifs sont les suivants :

- 5 000m² rénovés par an dans le public
- 6 900m² rénovés par an dans le privé.

Déployer une démarche de sobriété énergétique
Augmenter la construction et de l'isolation en biomatériaux

Mettre en œuvre les principes de l'habitat bioclimatique dans la conception et la rénovation des logements ;

Réduction des émissions de COVnM, NOx, et Particules fines.

AXE STRATEGIQUE n° 1 - Adapter l'habitat et le tertiaire

SOUS-AXE Rénover massivement l'habitat

Conseiller les habitants via des permanences et un dispositif de conseil

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION

Depuis le 1er mai 2021, la CCVS accueille une Maison des Services Publics. Page 9 viennent une fois par mois à la CCVS, à la mairie d'Eu et Tréport, et l'ADIL une fois par mois à la CCVS, pour un conseil aux habitants. Page 9 s'adresse uniquement aux ménages à très bas revenus, l'ADIL à tous les ménages.

De très nombreux dispositifs sont en cours de mise en place, mais du fait de la complexité du territoire sur deux départements et deux régions, il est très compliqué pour la CCVS de savoir vers quel dispositif s'orienter.

En 2023, l'objectif sera d'améliorer le suivi des dossiers par les conseillers Page 9 et ADIL, et de communiquer sur la Maison des Services Publics afin d'augmenter la fréquentation.

La communication portera aussi sur la sobriété énergétique, première marche nécessaire à la transition.

Un point sera fait sur les dispositifs existants en région Normandie et en région Hauts-de-France. Une réunion sera organisée avec les services de l'énergie et les différents acteurs (région, départements...) afin d'identifier comment mettre une place un dispositif unique.

L'objectif est d'apporter un service complet à la rénovation énergétique. L'accompagnement combinerait alors actions pour faire émerger la demande : information/communication auprès du public et des acteurs locaux, conseils,

	<p>accompagnement et relance des ménages en phase amont et post-travaux, suivi des dossiers. Il peut en plus proposer une offre globale de financement : simulation et optimiser les plans de financement avec les aides disponibles / Mobiliser le réseau bancaire. Enfin, il peut (en option) animer les filières en vue de structurer l'offre professionnelle (incitation au regroupement d'entreprises, formation pour une offre complète performante et compétitive).</p> <p>Le panel des aides existantes est diversifié et comprend à ce stade : subventions sous conditions de ressources (Aides de l'ANAH « Habiter mieux Agilité et Sérénité, Aides régionales « AREL », PIG du département de Seine Maritime), Subventions sans condition de ressource (Certificats d'Economie Energie, Prime Energie, Crédit d'impôt à la transition énergétique, TVA à taux réduit) et Avances de trésorerie/Prêts (Eco-Prêt à taux zéro, Picardie Pass Rénovation) ; Service Public de l'Efficacité Energétique en Hauts de France (dispositif Picardie Pass Rénovation)...</p> <p>D'autres actions complémentaires de sensibilisation seront menées entre 2022 et 2026.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention auprès des co-propriétés - Cartographie énergétique infrarouge de tout le territoire <p>Etablir un diagnostic par thermographie aérienne infrarouge dans toutes les hab. de la CCVS et s'en servir comme outil de communication, en organisation des réunions et des permanences</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le public scolaire aux énergies renouvelables dans nos communes par le concours "Ecoloustics" concours auprès du cycle 3 (CM1 CM2 et 6ème) afin de sensibiliser aux ressources locales renouvelables présentes dans les communes et à leur utilisation pour les bâtiments et la mobilité, accompagnement pour sensibiliser les enseignants et les encourager à y participer, <p>Participation à la création de supports pédagogiques (exposition itinérante, maquette...)</p> <p><u>Recommandations :</u></p> <p><i>Utiliser des matériaux biosourcés pour la rénovation plutôt que des matériaux minéraux..</i></p>
OBJECTIFS RECHERCHES	EPE phase 3 : 403 logements rénovés par an dont 35% au niveau BBC
PUBLIC CIBLE	Les habitants et plus particulièrement les propriétaires
MISE EN ŒUVRE	
PILOTE DE L'ACTION	CCVS

	Avec l'appui des communes, de l'ANAH,						
PARTENAIRES EVENTUELS	<p>ANAH, EIE/réseau FAIRE, SPEE, CLER, opérateurs ANAH => convention avec un opérateur à prévoir pour l'état des lieux des actions d'information et la prestation de conseils/d'accompagnement Pour la Région Hauts de France : de l'APEMIS, du SPEE</p>						
CALENDRIER	convention annuelle						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	X	X	X	X	X	X	
BUDGET PREVISIONNEL	<p>Financement d'une plateforme de la rénovation énergétique : coût pour la CCVS de l'ordre de 15 000 euros par an, à définir selon les partenaires et les objectifs fixés Coût moyen par rénovation de logement pour l'habitant : 11 750 € (source : enquête TREMI - Travaux de Rénovation Énergétique des Maisons Individuelles, ADEME 2017).</p>						
		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
	Budget pour la CCVS	15000	15000	15000	15000	15000	15000
SUIVI ET EVALUATION							
INDICATEURS	nombre de logements bénéficiant d'une aide à la rénovation par an						

AXE STRATEGIQUE n° 1 - Adapter l'habitat et le tertiaire

SOUS-AXE Rénover massivement l'habitat

Mettre en place une opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH)

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION

La mise en place d'une OPAH est en projet dans le cadre des ORT, ou lorsque le PLUi sera terminé.

Chaque OPAH se matérialise par une convention signée entre l'Etat, l'Anah et la collectivité contractante. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires. La problématique de rénovation énergétique des logements peut alors être intégrée de façon structurante à ces éléments.

En complément de l'OPAH classique, il existe une gamme d'OPAH thématiques pour des problèmes d'habitat spécifiques : OPAH renouvellement urbain (RU) ; OPAH revitalisation rurale (RR), OPAH copropriétés dégradées.

La mise en place d'une OPAH ou son renforcement sur le Territoire doit faire l'objet d'une étude pré-opérationnelle spécifique.

Une OPAH concerne des quartiers ou zones présentant un bâti dégradé, voire indigne, en milieu rural, péri-urbain, ou urbain, dans tous types de bourgs, de villes ou d'agglomérations. La durée maximale d'une OPAH est fixée à 5 ans au maximum. L'opération sera engagée de façon calendaire (de date à date).

Une OPAH concerne souvent un territoire confronté à des phénomènes de vacance de logements, de dévalorisation de l'immobilier, d'insuffisance, quantitative et qualitative, de logements, et, enfin, d'insuffisance des équipements publics et

	ou de déclin des commerces. Une étude préalable est obligatoire pour fixer les objectifs. <u>Recommandations :</u> <i>Utiliser des matériaux biosourcés pour la rénovation plutôt que des matériaux minéraux..</i>														
OBJECTIFS RECHERCHES	Objectifs à définir lors de l'élaboration de l'OPAH, au cours de l'étude pré-opérationnelle. Exemple d'objectif : rénovation de 450 logements réparties sur 5 ans														
PUBLIC CIBLE	Les habitants et bailleurs sociaux														
MISE EN ŒUVRE															
PILOTE DE L'ACTION	CCVS														
PARTENAIRES EVENTUELS	Etat, Anah, CAF, départements, Régions, Programme Habiter mieux														
CALENDRIER	Opération sur 5 ans ; étude préopérationnelle en 2022 - réalisation de l'OPAH entre 2023 et 2027 <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Étude préopérationnelle</td> <td>Accompagnement des travaux</td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Étude préopérationnelle	Accompagnement des travaux						
2022	2023	2024	2025	2026	2027										
Étude préopérationnelle	Accompagnement des travaux	Accompagnement des travaux	Accompagnement des travaux	Accompagnement des travaux	Accompagnement des travaux										
BUDGET PREVISIONNEL	étude pré-opérationnelle : entre 80 000 et 150 000 € coût total de l'opération : environ 150 000 €/an dont près de 70% peut venir de subventions, d'aides ou de programmes (Etat, Anah, LEADER,...) <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Coût 2022</th> <th>Coût 2023</th> <th>Coût 2024</th> <th>Coût 2025</th> <th>Coût 2026</th> <th>Coût 2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Budget pour la CCVS</td> <td>45000</td> <td>Temps d'animation</td> <td>Temps d'animation</td> <td>Temps d'animation</td> <td>Temps d'animation</td> <td>Temps d'animation</td> </tr> </tbody> </table>		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027	Budget pour la CCVS	45000	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation
	Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027									
Budget pour la CCVS	45000	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation									
SUIVI ET EVALUATION															
INDICATEURS	nombre de logements rénovés par an dans le cadre de l'OPAH														

AXE STRATEGIQUE n° 1 - Adapter l'habitat et le tertiaire

SOUS-AXE Rénover massivement l'habitat

Tendre vers le zéro artificialisation nette et multifonctionnalité des espaces

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le PLUi de la CCVS sera terminé en 2023. Il s'inscrira dans le cadre de la loi et de la trajectoire vers le « zéro artificialisation nette ».

D'autres pistes seront explorées pour des démarches volontaires :

- Inciter les acquéreurs à revenir dans les centres bourgs. Idée, pour être incitatif, idée d'une aide au rachat de l'ancien (qui irait vers du plus vertueux en énerg+carbo) ou des BONUS/MALUS etc...
- Expérimenter en investissant le champ de la compensation agricole, et pas seulement celui de la compensation écologique, afin de concilier maintien d'une activité économique locale avec les services environnementaux rendus
- Reconquérir des terrains artificialisés et réhabiliter les terres en concertation avec les acteurs des filières agricoles

Envisager sur ces terrains présentant peu d'intérêt agronomique, la gestion d'enjeux environnementaux : maintien des sols, la limitation du ruissellement, l'épuration de l'eau, anticiper et atténuer les futurs phénomènes de sécheresse, intégration à la TVB, captation de carbone, etc.

Envisager la remise en boisement ou l'implantation d'agroforesterie sur les terres présentant peu d'intérêt agronomique (pente, etc.)

	Réinventer un dispositif local type Fond Forestier National pour soutenir la replantation du bocage						
	<i>Recommandations :</i> Utiliser des matériaux biosourcés pour la rénovation plutôt que des matériaux minéraux..						
OBJECTIFS RECHERCHES	Réduire nettement le nombre d'ha artificialisés						
PUBLIC CIBLE	habitants ou nouveaux arrivants						
MISE EN ŒUVRE							
PILOTE DE L'ACTION	CCVS						
PARTENAIRES EVENTUELS	Chambre d'agriculture, Services de l'Etat, SAFER, CMA/CCI, Etablissement public de Normandie, Département, Seine Maritime Attractivité, Conservatoire des espaces naturels, ANBDD, Conservatoire du Littoral, SAFER, Services de l'Etat, CRPF, ONF						
CALENDRIER	Opération sur 5 ans						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	X	X	X	X	X	X	
BUDGET PREVISIONNEL		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
	Budget pour la CCVS	Temps d'animation					
SUIVI ET EVALUATION							
INDICATEURS	Taux d'occupation bâti existant ;						

	Nombre de maisons rénovées/nombre de maisons neuves surface artificialisée nombre de projets de compensation suivi ou mis en œuvre suivi des surfaces agricoles consommées Surface renaturalisée Surface plantée d'arbres
--	--

AXE STRATEGIQUE n° 1 - Adapter l'habitat et le tertiaire

SOUS-AXE Rénover massivement l'habitat

Adapter l'habitat en favorisant la récupération d'eaux de pluie

DESCRIPTION

<p>DESCRIPTION DE L'ACTION</p>	<p>Les habitats nouveaux comme anciens doivent tous retenir les EP à la parcelle* (objectif du SAGE Bresle) mais on peut imaginer aussi mieux valoriser cette eau de pluie en l'utilisant pour les usages permis par la loi.</p> <p>double effet : diminution des risques inondations et réutilisation pour certains usages.</p> <p>Le PLUi en cours d'élaboration impose la gestion des EP à la parcelle. Une nouvelle réglementation imposera l'installation d'un récupérateur EP pour WC</p> <p>Pour limiter l'imperméabilisation des sols sur le domaine privé, des mesures incitatives supplémentaires pourront être étudiées par le biais du document d'urbanisme. Il existe en effet plusieurs possibilités techniques : la mise en place d'un pourcentage de zone de pleine terre sur le foncier non bâti, d'un coefficient de biotope, d'une emprise au sol maximale ou encore d'un pourcentage minimum d'espaces verts et plantés. Ces solutions permettent de maintenir des ilots de fraîcheur et de faciliter l'infiltration des eaux pluviales.</p>
<p>OBJECTIFS RECHERCHES</p>	<p>Action à rendre obligatoire via les PLU/SCOT/CC dans les règlements.</p> <p>Action de sensibilisation des habitants à la valorisation de l'eau à la parcelle, à la limitation de l'imperméabilisation des sols.</p> <p>Aide aux solutions d'adaptation des bâtiments et parcelles (noues, systèmes de récupération de pluie, revêtements</p>

	<p>drainants) pour les particuliers.</p> <p>Aménagements de systèmes d'infiltration des eaux de pluie au fur et à mesure de l'entretien des espaces publics</p>						
PUBLIC CIBLE	habitants ou nouveaux arrivants						
MISE EN ŒUVRE							
PILOTE DE L'ACTION	CCVS						
PARTENAIRES EVENTUELS	<p>Syndicats des Bassins Versants et Agence de l'eau,</p> <p>Association Adopta ? (association pour le développement opérationnel et la promotion des techniques alternatives en matière d'eaux pluviales)</p>						
CALENDRIER	Opération renouvelée chaque année sur la durée du PCAET						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	X	X	X	X	X	X	
BUDGET PREVISIONNEL	<p>A la charge des aménageurs et des particuliers.</p> <p>Possibilité d'aider tous les nouveaux habitants par an</p>						
		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
	Budget pour la CCVS	Temps d'animation					
SUIVI ET EVALUATION							
INDICATEURS	<p>nombre de récupérateurs d'eau de pluie installés ; mètre linéaire de noue installée</p> <p>Nombre de projets accompagnés/an</p> <p>surface non imperméabilisée</p>						

AXE STRATEGIQUE n° 1 - Adapter l'habitat et le tertiaire

SOUS-AXE Lutter contre la précarité énergétique et améliorer l'habitat social

Signer un contrat d'objectif avec les bailleurs sociaux

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin d'impliquer les bailleurs sociaux dans la démarche de transition énergétique du territoire, il s'agit

- de signer des contrats d'objectifs avec les bailleurs sociaux, remplaçant la performance énergétique et la diminution des consommations au centre de leur action.
- inciter les bailleurs, lors de projets ou de travaux programmés, à mettre en place un suivi qualitatif et quantitatif des consommations d'énergie à l'issue des travaux de rénovation, et demander à être informée des résultats.
- appuyer les actions de sensibilisation aux économies d'énergie à destination des locataires, en parallèle de la sensibilisation de l'ensemble du territoire : soutenir et relayer l'action des bailleurs sociaux (articles, affichage, implication des acteurs sociaux...) et mettre en place une communication et/ou des actions d'animation sur les économies d'énergie, sur lesquelles les bailleurs puissent s'appuyer pour porter le message auprès de leurs locataires.

Recommandations :

Utiliser des matériaux biosourcés pour la rénovation plutôt que des matériaux minéraux..

OBJECTIFS RECHERCHES	Inciter les bailleurs sociaux à rénover leur bâti. Objectif de toucher près de 100 logements sociaux (travaux de rénovation, actions de réduction des consommations ou sensibilisation des habitants)						
PUBLIC CIBLE	partenaires sociaux						
MISE EN ŒUVRE							
PILOTE DE L'ACTION	CCVS						
PARTENAIRES EVENTUELS	CAF, ANAH, EIE/réseau FAIRE, SPEE, CLER, opérateurs ANAH, CD76, CD80, DDTM, communes						
CALENDRIER	Opération a renouveler chaque année						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	X	X	X	X	X	X	
BUDGET PREVISIONNEL	Pas de financement CCVS Aides à orienter vers les bailleurs sociaux : fonds européens Plan de relance : 11 000€ de subvention par logement en moyenne ; total de 500 M€ destinés aux logements sociaux						
		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
	Budget pour la CCVS	Temps d'animation					
SUIVI ET EVALUATION							
INDICATEURS	nombre de logements rénovés par an et niveau d'ambition						

AXE STRATEGIQUE n° 1 - Adapter l'habitat et le tertiaire

SOUS-AXE réduire les consommations du patrimoine public

Déployer une stratégie de rénovation énergétique exemplaire des bâtiments publics

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action sera piloté par la FDE80 pour le volet Somme, et par le SDE76 pour le volet Seine-Maritime. Une convention de partenariat pourrait être signée avec le SDE76.

Plusieurs objectifs sont poursuivis :

1 - Etat lieux énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux et mettre en œuvre les préconisations selon l'établissement d'un programme pluriannuel d'investissement :

- Installation d'une télégestion énergétique
- Identifier et accompagner les bâtiments pouvant bénéficier d'une isolation de combles
- Identifier et accompagner les bâtiments nécessitant une rénovation énergétique plus globale

2 - Contrat de performance énergétique à l'échelle de la CCVS

Identification des bâtiments appartenant à la CCVS pouvant faire l'objet d'un Contrat de performance énergétique bâti et/ou systèmes afin de générer des économies d'énergie garanties par un exploitant sur des bâtiments énergivores

	<p>3 - Conseil en énergie partagé pour les communes</p> <p>Accompagner les communes ne disposant pas de moyens humains pour l'établissement des diagnostics, le suivi et les travaux en lien avec les bâtiments publics,</p> <p>Sensibiliser et former les élus correspondants énergie et techniciens</p> <p>4 - Programme de rénovation et d'optimisation des systèmes de chauffage avec recours aux énergies renouvelables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénover/optimiser les installations de chaufferies, éradiquer les équipements au fioul - Développer le recours aux EnR par des études d'approvisionnement systématique à chaque projet - Installer des produits de qualité et prévoir une exploitation performante garantissant les économies - Diminuer le cout d'investissement par la mobilisation de leviers financiers <p>La FDE80 propose plusieurs marchés groupés aux communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marché de diagnostics énergétiques globaux - Marché de surveillance de la Qualité de l'air intérieur - Maitrise d'œuvre de rénovation de chaufferies et marché travaux associés - Marché de télégestion énergétique - Marché de Maitrise d'œuvre d'isolation de combles et marché travaux associés - Marché de Maitrise d'œuvre solaire photovoltaïque <p><u>Recommandations :</u></p> <p><i>Utiliser des matériaux biosourcés pour la rénovation plutôt que des matériaux minéraux..</i></p>
<p>OBJECTIFS RECHERCHES</p>	<p>Rénovation énergétique et exemplarité de la gestion patrimoniale de la CCVS et de ses communes membres</p> <p>Objectif de diminuer de 30% les charges énergétiques du patrimoine (électricité, gaz, eau) en 5 ans.</p> <p>Massifier le nombre de communes accompagnées</p> <p>Massifier les projets de rénovation bâti et/ou équipements: audits amont /concrétisation par des travaux + suivi des économies générées</p> <p>Traiter les bâtiments de + de 1000m² soumis à l'obligation de rénovation du décret tertiaire: audits et suivi sur la plateforme nationale</p>

	Mobiliser les aides disponibles (CEE, ACTEE, GRDF, plan de relance...)																			
PUBLIC CIBLE	CCVS et Communes																			
MISE EN ŒUVRE																				
PILOTE DE L'ACTION	FDE80 et SDE76																			
PARTENAIRES EVENTUELS	CCVS / ADEME / Caisse des dépôts / FNCCR/EDF																			
CALENDRIER	2022	2023	2024	2025	2026	2027														
	X	X	X	X	X	X														
BUDGET PREVISIONNEL	<p>Le chiffrage sera défini selon les projets</p> <p>Tarifcation incitative, inchangée depuis 2012: 0,50€/an/hab. + 45€ par audit</p> <p>CCVS adhérent à la FDE: accompagnement et conseils, 160€/audit</p> <p>1 : FDE80 - marché groupé pour la télégestion ouvert jusqu'en 2022; marché à venir (2021) sur la rénovation globale performante prenant la suite du marché groupé Cocon 80</p> <p>2 : FDE80: marché sur la Communauté de communes à l'Est de la Somme) qui pourra servir d'exemple pour d'autres EPCI</p> <p>3 : 0,50 cts euros/an/habitants pour une commune, 300€/j d'intervention pour un EPCI</p> <p>4 : FDE80: marché groupé de travaux ouvert en octobre 2019 pour 4 ans</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Coût 2022</th> <th style="text-align: center;">Coût 2023</th> <th style="text-align: center;">Coût 2024</th> <th style="text-align: center;">Coût 2025</th> <th style="text-align: center;">Coût 2026</th> <th style="text-align: center;">Coût 2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Budget pour la CCVS</td> <td style="text-align: center;">Temps d'animation</td> </tr> </tbody> </table>							Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027	Budget pour la CCVS	Temps d'animation					
	Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027														
Budget pour la CCVS	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation														
SUIVI ET EVALUATION																				
INDICATEURS	<p>surface de m² rénovés/isolés</p> <p>kWh renouvelables produits</p>																			

AXE STRATEGIQUE n° 1 - Adapter l'habitat et le tertiaire

SOUS-AXE réduire les consommations du patrimoine public

Sensibiliser les agents et les usagers des bâtiments publics à la sobriété énergétique et en assurer le suivi

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Réalisation de plans administration éco responsable dans la communauté de communes</p> <p>Sensibilisation des usagers des bâtiments publics sur site et via les médias et réseaux sociaux afin de toucher le public le plus large.</p> <p>Actuellement il existe déjà des chartes dans les bureaux d'accueil touristique pour les économies d'énergie. Une communication pourra être faite en interne, par exemple pour les déchets.</p>
OBJECTIFS RECHERCHES	<p>agir sur les comportements et inciter au changement</p> <p>Objectifs de 10 événements de sensibilisation par an et sensibilisation continue</p>
PUBLIC CIBLE	<p>Agents de la CCVS et Communes</p>
MISE EN ŒUVRE	
PILOTE DE L'ACTION	<p>CCVS</p>

PARTENAIRES EVENTUELS							
CALENDRIER	calendrier fixé par l'appel à projet régional des Hauts de France						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	X	X	X	X	X	X	
BUDGET PREVISIONNEL	à réaliser en interne, avec les moyens en régie						
	possibilité de cofinancement d'un poste de médiateur par les collectivités et syndicats d'énergie						
		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
Budget pour la CCVS	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation
SUIVI ET EVALUATION							
INDICATEURS	nombre d'animations réalisées nombre de personnes sensibilisées						

AXE STRATEGIQUE n° 1 - Adapter l'habitat et le tertiaire

SOUS-AXE réduire les consommations du patrimoine public

Réduire les consommations de l'éclairage public

DESCRIPTION

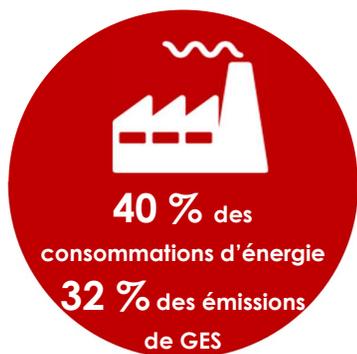
<p>DESCRIPTION DE L'ACTION</p>	<p>Même s'il ne représente qu'une faible part des consommations énergétiques globales d'un territoire, l'éclairage public constitue, à l'échelle des communes, une part importante des dépenses énergétiques et du budget.</p> <p>L'action comporte les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un état des lieux de l'éclairage public sur le territoire (FDE80 et SDE76) - Accompagner les communes pour le renouvellement de l'ensemble de l'éclairage public avec des dispositifs performants : financement FDE80, SDE76 et CCVS dans le cadre du fond de concours intercommunal - réalisation d'une information des communes sur les aides financières possibles - CCVS
<p>OBJECTIFS RECHERCHES</p>	<p>D'ici 2026, 50% des communes ayant engagé une rénovation de leur éclairage</p>
<p>PUBLIC CIBLE</p>	<p>communes</p>

MISE EN ŒUVRE

PILOTE DE L'ACTION	CCVS, FDE80 et SDE76						
PARTENAIRES EVENTUELS							
CALENDRIER	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	X	X	X	X	X	X	
BUDGET PREVISIONNEL	à la charge des communes						
		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
	Budget pour la CCVS	Temps d'animation					
SUIVI ET EVALUATION							
INDICATEURS	Consommation électrique pour le tertiaire public par commune						

2 Axe 2 : Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique

Les enjeux



680 GWh_{EF}/an

		Production annuelle (en MWh)
Éolien		142 120
Photovoltaïque		614
Hydroélectrique		512
TOTAL		143 246

		Production annuelle (en MWh)
Bois-énergie individuel		63 671
Chaudières bois-énergie (dont cogénération)		1 050
Géothermie		276
TOTAL		64 997

Les objectifs stratégiques

Réduire la part des énergies fossiles, consommer mieux, développer l'économie circulaire

Pour l'industrie, l'objectif fixé est une baisse des consommations d'énergie d'environ 1% par an (7% en 2030 par rapport à 2010) ou 6 GWh

Objectifs production d'énergie renouvelables à 2030 par rapport à 2015

- Photovoltaïque : +20 GWh
- Bois énergie individuel : +4,8 GWh
- Réseau de chaleur : + 3,4 GWh
- Géothermie : + 2,8 GWh

Réduction des émissions de COVnM et de NOx.

AXE STRATEGIQUE n° 2 - Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique

SOUS-AXE Déployer massivement les énergies renouvelables

Favoriser les projets photovoltaïques

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION

Photovoltaïque sur bâtiments tertiaires, industriels et agricoles

Accompagner les acteurs privés et publics ne disposant pas de moyens humains pour l'établissement des projets dans leur ensemble via la mise à disposition d'un marché groupé de maîtrise d'œuvre: diagnostic, conception, installation, exploitation: au sol, en ombrières ou en toiture, en injection ou en autoconsommation,

Sensibiliser et former les élus correspondants énergie et techniciens.

Centrales photovoltaïques au sol

Mise en œuvre des projets PV au sol. Projets en cours : Un projet porté par la commune de Beauchamps et un projet à Incheville.

Accompagner les acteurs privés et publics ne disposant pas de moyens humains pour l'établissement des projets de centrale dans leur ensemble.

Accompagner l'innovation et l'intégration environnementale et paysagère.

Les projets devront respecter les règles des 2 SRADDET et être conformes au PLUi.

Le SRADDET Normandie prévoit le développement de projets PV uniquement sur site n'ayant aucune autre destination

	<p>possible.</p> <p>DES SEM qui peuvent être sollicitées comme partenaire financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur la Somme : SEM Hauts de France, SEM Somme Energie. - En Seine Maritime SEM Ouest Energies <p><u>Recommandations :</u></p> <p><i>Planter en priorité les panneaux photovoltaïques sur des friches ou des zones déjà anthropisées. Selon le projet, une étude de compensation agricole pourra être réalisée.</i></p> <p>Réaliser, selon les obligations réglementaires, une étude d'impact de chaque projet d'énergies renouvelables</p> <p><i>Anticiper la valorisation et le recyclage des panneaux photovoltaïques et des batteries des véhicules électriques</i></p>						
OBJECTIFS RECHERCHES	<p>Favoriser le passage à l'action et le montage de projets</p> <p>4 projets par an sur le premier PCAET, soit 160 à 800 MWh/an</p>						
PUBLIC CIBLE	Elus , agriculteurs, habitants						
MISE EN ŒUVRE							
PILOTE DE L'ACTION	FDE80 et SDE76						
PARTENAIRES EVENTUELS	Enedis / SEM Energies Hauts-de-France / SEM Somme Energies / SEM West Energies / ADEME						
CALENDRIER	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	X	X	X	X	X	X	
BUDGET PREVISIONNEL		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
	Budget pour la CCVS	Temps d'animation					
SUIVI ET EVALUATION							

INDICATEURS

nombre de projets suivis
nombre de m² programmés/installés
nombre de bâtiments par catégories

AXE STRATEGIQUE n° 2 - Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique

SOUS-AXE Déployer massivement les énergies renouvelables

Mettre en œuvre des chaufferies biomasse et des projets de réseaux de chaleur alimentés par des ressources renouvelables et une approche multi filières

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION

La FDE80 et le SDE76 identifient lors des diagnostics de patrimoine les possibilités de déploiement de chaudière biomasse ou de réseaux de chaleur. Ils proposent ensuite une assistance au déploiement du projet.

Concernant les réseaux de chaleur, les communes peuvent transférer leur compétence au syndicat d'énergie qui devient alors maître d'ouvrage et gestionnaire du réseau de chaleur.

Les syndicats peuvent aussi regrouper les projets afin de bénéficier des aides du fond chaleur (cf. action "COT ENR"), cibler les centres bourgs regroupant des bâtiments consommateurs de chaleur et entreprises disposant de chaleur fatale, favoriser une approche multi filière favorisant les énergies renouvelables et de récupération pour 80% des besoins.

NB : le développement des filières biomasse est abordé dans l'axe 4

Recommandations :

Mesurer et suivre les émissions atmosphériques des polluants issus des chaufferies biomasse et des méthaniseurs

OBJECTIFS RECHERCHES	favoriser le passage à l'action et le montage de projets Objectifs de conversion de la production de chaleur et/ou objectif du développement du nombre de bâtiments raccordés						
PUBLIC CIBLE	ADEME Région gestionnaires des fonds: FEDER fonds chaleur						
MISE EN ŒUVRE							
PILOTE DE L'ACTION	FDE80 et SDE76						
PARTENAIRES EVENTUELS	coopératives forestières, linières, entreprises disposant de chaleur fatale,						
CALENDRIER	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	X	X	X	X	X	X	
BUDGET PREVISIONNEL	chiffrage selon projet						
		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
	Budget pour la CCVS	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation
SUIVI ET EVALUATION							
INDICATEURS	nombre de projets suivis nombre d'abonnés nombre de bâtiments concernés						

AXE STRATEGIQUE n° 2 - Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique

SOUS-AXE Mobiliser les artisans et les acteurs de la construction

Sensibiliser et former les maîtres d'œuvre aux bâtiments durables

DESCRIPTION

<p>DESCRIPTION DE L'ACTION</p>	<p>Cette action comporte plusieurs volets :</p> <p>Chambre des métiers : Sensibilisation, par la formation, des entreprises de la vallée dont le métier relève de la construction et de l'amélioration de l'habitat. Certification normée in fine qui pourrait leur être demandé de passer pour garantir que l'entreprise soit formée sur ces nouvelles technologies de construction économes en énergie et à faible émission de [C].</p> <p>Eolofus : architecte travaillant sur la CCVS très impliqué dans la démarche de « permarchitecture ». Souhaite proposer des formations aux artisans. A recruté des personnes qui travaillent dans la permaculture.</p> <p><u>Recommandations :</u></p> <p><i>Utiliser des matériaux biosourcés pour la rénovation plutôt que des matériaux minéraux..</i></p>
<p>OBJECTIFS RECHERCHES</p>	<p>Accompagner les maitres d'œuvre dans les évolutions des métiers pour orienter les choix des clients vers des solutions les plus vertueuses en économies d'énergie. Avoir des entreprises de travaux qui soient aussi adaptées à ces nouveaux produits.</p>

	Aide à la formation des professionnels du bâtiment						
PUBLIC CIBLE	Professionnels du bâtiment						
MISE EN ŒUVRE							
PILOTE DE L'ACTION	Chambre des métiers / CCVS / Eolophus						
PARTENAIRES EVENTUELS	CCI Chambre des métiers et de l'artisanat						
CALENDRIER	programme sur la durée du PCAET						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	X	X	X	X	X	X	
BUDGET PREVISIONNEL		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
	Budget pour la CCVS	Temps d'animation					
SUIVI ET EVALUATION							
INDICATEURS	Nombre d'ateliers réalisés Nombre d'établissements impactés Nombre de personnes ayant participé aux événements Nombre de collectivités sensibilisées Nombre de sensibilisation Grand Public Nombre de chantiers exemplaires au titre de la performance éner						

AXE STRATEGIQUE n° 2 - Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique

SOUS-AXE Accompagner les industriels vers la transition énergétique et écologique

Diagnostics en énergie pour les entreprises

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le syndicat de Bassin Versant de l'Yères va lancer un diagnostic des métiers de l'artisanat, avec la CMA.</p> <p>Il s'agit d'un diagnostic développement durable global, pour faire prendre conscience des besoins. Il sera proposé aux artisans du territoire. Cette démarche pourra ensuite être élargie sur l'ensemble du territoire de la CCVS.</p>
OBJECTIFS RECHERCHES	<p>Objectif de baisse des consommation par bâtiments</p> <p>Objectif de promotion des EnR sur les sites</p> <p>Objectifs de développer l'autonomie énergétique des entreprise</p> <p>Objectif de toucher 5 nouvelles entreprises par an</p> <p>Objectifs de baisse des consommations entre 20% par entreprises</p>
PUBLIC CIBLE	<p>Toutes les entreprises du territoire</p>

MISE EN ŒUVRE

PILOTE DE L'ACTION	Syndicat de Bassin Versant de l'Yères et Chambre des métiers						
PARTENAIRES EVENTUELS	CCI						
CALENDRIER	programme sur la durée du PCAET						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	X	X	X	X	X	X	
BUDGET PREVISIONNEL		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
	Budget pour la CCVS	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation
SUIVI ET EVALUATION							
INDICATEURS	Nombre d'industries concernées Economie d'énergie par an						

AXE STRATEGIQUE n° 2 - Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique

SOUS-AXE Accompagner les industriels vers la transition énergétique et écologique

Mener une démarche globale d'écologie industrielle au sein de la Glass Valley autour de la chaleur fatale et de l'économie circulaire

DESCRIPTION

<p>DESCRIPTION DE L'ACTION</p>	<p>L'association Glass Valley a recruté un nouvel animateur fin 2020. L'action sera construite avec cet animateur et prévoira :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une campagne de communication sur les enjeux Climat Air Energie auprès des entreprises - des projets de réduction des consommations d'énergie et/ou de production d'énergie renouvelable : si possible, réalisation d'études notamment autour de la chaleur fatale - une réflexion globale sur l'économie circulaire et les circuits courts industriels <p><u>Recommandations :</u> <i>Utiliser des matériaux biosourcés pour la rénovation plutôt que des matériaux minéraux..</i></p>
<p>OBJECTIFS RECHERCHES</p>	<p>Baisser les consommations énergétiques, exploiter les potentiels ENR ou d'énergie fatale. Tendre vers une économie circulaire dans la Glass Valley</p> <p>Objectifs de baisse des consommations de 20% par entreprises en comptant la récupération de la chaleur fatale</p>

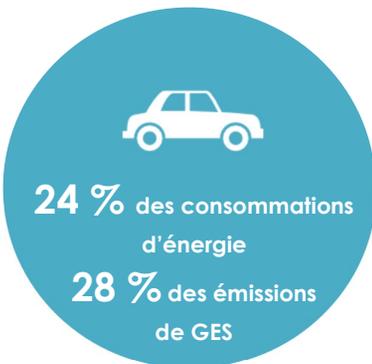
PUBLIC CIBLE	Industriels						
MISE EN ŒUVRE							
PILOTE DE L'ACTION	association Glass Valley et CCVS, service développement économique						
PARTENAIRES EVENTUELS	ADEME et autres experts						
CALENDRIER	Proposition de programme : 2021 : communication et prise de contact ; sensibilisation et état des lieux 2022 : réalisation d'étude Chaleur fatale et économie Circulaire 3ième année : définition des actions à mettre en place						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	Réalisation d'étude Chaleur fatale et économie circulaire	Définition des actions à mettre en place	Mise en place des actions	Réalisation des actions et évaluation			
BUDGET PREVISIONNEL	Action conjointe avec celle de la mise en place d'un CEP. Financement en fonction des projets. Aides financières ADEME, Etat, Plan de relance, Région HdF, Région Normandie, Fonds européens FEDER, Fonds pour une Transition Juste Réponse à Appel d'Offres, Appel à Projets, Projet d'innovation industrielle, projet pilote, Appel à manifestation d'Intérêt...						
		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
	Budget pour la CCVS	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation		
SUIVI ET EVALUATION							

INDICATEURS

suivi des factures énergétiques. Nombre de réalisations
Nombre d'industries concernées

3 Axe 3 : optimiser les mobilités existantes

Les enjeux



Les objectifs stratégiques

Mobilité

Les objectifs fixés sont les suivants :

- Diminution de la voiture pour atteindre 86% des distances parcourues en 2050 contre 95% actuellement.
- Augmentation du covoiturage pour passer de 1,3 à 1,5 voyageurs par véhicule en 2050.
- Augmentation des transports en commun (mais ceux-ci restent minoritaires).
- Amélioration de la performance globale des motorisations et évolution des vecteurs énergétiques : les motorisations au Gaz Naturel Véhicule (GNV) et à l'électricité représenteront la majorité du parc en 2050
- Diminution du nombre de voyageurs-kilomètres par habitant avec une baisse de 15 % en 40 ans (2010 à 2050).

Transport de marchandises :

- Croissance de la part de GNV et de l'électrique pour les camions ou les trains,
- Baisse de carburants liquides dans tous types de transports

Réduction des émissions de polluants et en particulier de NOx.

AXE STRATEGIQUE n° 3 - Optimiser les mobilités existantes

SOUS-AXE Faire évoluer les pratiques de mobilité des habitants

Réaliser un Plan de Mobilité Simplifié

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION

Suite à la prise de compétence mobilité, un plan de mobilité simplifié est en projet.

Le plan de mobilité simplifié est une stratégie et un programme d'actions pour communiquer sur l'offre de mobilité, développer la pratique du covoiturage, du vélo, de la marche et des transports collectifs et accompagner les habitants dans le changement de leurs habitudes de déplacements.

Ce plan s'inscrit en aboutissement du schéma de déplacement en cours sur le Pays Bresles-Yères. Il permettra sur la base des besoins en mobilité alternative de définir les actions concrètes à mettre en place : bandes cyclables, lignes de transport en commun, covoiturage, espaces de coworking...

Plusieurs projets sont à l'étude dans le cadre de ce Plan de Mobilité Simplifié : transport à la demande, meilleure articulation avec les transports régionaux

Ce plan s'accompagnera d'un schéma directeur des modes doux (le diagnostic sera rendu en juin : photo générale des enjeux en déplacements). L'objectif est de s'appuyer sur le projet en cours de voie cyclable « entre verre et mer », comme armature des axes de déplacements. (17 km de chemin réhabilité entre Gamaches et Le Tréport)

Recommandations :

Implanter les aires de covoiturage, les nouveaux tracés pour une mobilité douce sur des zones déjà anthropisées.

OBJECTIFS RECHERCHES	Réduire l'usage de la voiture individuelle, rationaliser les déplacements. Objectif de réalisation d'un plan de Mobilité rurale ambitieux						
PUBLIC CIBLE	Les élus pour l'élaboration, puis tous les habitants						
MISE EN ŒUVRE							
PILOTE DE L'ACTION	CCVS						
PARTENAIRES EVENTUELS							
CALENDRIER	diagnostic juin 2021 Plan d'action terminé début 2022						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	Réalisation du Plan de Mobilité Simplifié	Mise en place des actions					
BUDGET PREVISIONNEL	Réalisation d'un Plan de Mobilité Simplifié Aides financières ADEME, Etats, Plan de relance : 4,7 Md€ pour le désenclavement des Territoires Aide Ministère de la Cohésion des Territoires						
		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
	Budget pour la CCVS	À définir selon le contenu					
SUIVI ET EVALUATION							
INDICATEURS	Présence ou non du Plan de mobilité						

AXE STRATEGIQUE n° 3 - Optimiser les mobilités existantes

SOUS-AXE Faire évoluer les pratiques de mobilité des habitants

Encourager l'intégration des nouvelles sources d'énergie pour la mobilité

DESCRIPTION

<p>DESCRIPTION DE L'ACTION</p>	<p>Incitation à l'achat de vélos électriques : une prime de 150 € à l'achat d'un VAE est validée. En 6 semaines 118 dossiers acceptés, 11 000 euros de subvention, 90 000 euros d'investissements des particuliers. .</p> <p>GNV : Recensement des acteurs potentiellement intéressés par la création d'une station d'avitaillement au bioGNV</p> <p>Bornes de recharges de véhicules électriques (IRVE) : évaluation du dispositif actuel par département et renfort du déploiement éventuel</p> <p><u>Recommandations :</u></p> <p><i>Planter les nouveaux tracés pour une mobilité douce sur des zones déjà anthropisées.</i></p> <p><i>Étudier les risques lors de l'implantation d'une station de recharge en biogaz.</i></p> <p><i>Limiter le rayon d'acheminement et la fréquence d'approvisionnement pour les centrales de méthanisation</i></p> <p><i>Anticiper la valorisation et le recyclage des panneaux photovoltaïques et des batteries des véhicules électriques</i></p>
<p>OBJECTIFS RECHERCHES</p>	<p>Continuité du déploiement et renfort de communication/ animation territoriale</p>

PUBLIC CIBLE	Territoire, entreprises, habitants						
MISE EN ŒUVRE							
PILOTE DE L'ACTION	CCVS						
PARTENAIRES EVENTUELS	<p>Gestionnaires de réseau : GRDF/Enedis / Fournisseurs gaz SDE76, FDE80, EPCI, communes.</p> <p>Partenaires privés : transporteurs</p> <p>Gestionnaires de réseau de distribution, de transport</p> <p>INSEE / Fédérations professionnelles</p> <p>Région</p>						
CALENDRIER	2020: analyse de l'utilisation actuelle du réseau et éventuel ajustement du dispositif de bornes IRVE						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	Reconduction annuelle						
BUDGET PREVISIONNEL	<p>FDE80/SDE76: maintenance et exploitation du réseau de bornes IRVE</p> <p>aides de l'Etat par le Plan de relance : 100 millions sont destinés au développement des bornes électriques</p>						
		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
	Budget pour la CCVS	15000	15000	15000			
SUIVI ET EVALUATION							
INDICATEURS	<p>nombre de charges sur les bornes IRVE/an</p> <p>nombre de kWh consommés</p> <p>nombre de stations d'avitaillement installées</p>						

AXE STRATEGIQUE n° 3 - Optimiser les mobilités existantes

SOUS-AXE Faire évoluer les pratiques de mobilité des salariés

Permettre le déploiement du télétravail grâce aux outils numériques

DESCRIPTION

<p>DESCRIPTION DE L'ACTION</p>	<p>Faire le bilan des besoins du territoire : déploiement de la fibre, espaces de coworking, mise à disposition de salles.</p> <p>Développer les outils informatiques permettant le déploiement du télétravail à grande échelle, ainsi que l'accès à la Visio conférence limitant ainsi les déplacements pour des réunions/ formation/ colloques dont la durée est inférieure au tps de transport.</p> <p>Déploiement fibre en cours / espace coworking en projet / Développement de télétravail en cours</p> <p>Etude réalisée en 2017 quant à l'opportunité de créer un espace de coworking sur le territoire. Mais reste à déterminer l'endroit où le créer. Poursuite de l'étude en 2019 : présentation réalisée auprès d'Elus, d'un projet de cahier des charges pour la création d'un tiers lieu en Novembre 2019. Sujet évoqué dans le diagnostic réalisé par le cabinet d'étude Espelia. Rencontres avec l'IUT d'Amiens en 2020 pour un projet de Fablab qui pourrait être adossé à un espace de coworking. Et enfin, proposition d'un acteur privé du territoire de la CCVS, proposant la location de ses locaux, pour y créer un espace de coworking. Dans le cadre de la démarche Territoire Industriel, fiche action : "anticiper les mutations pour proposer une offre de qualité : un espace de coworking, business center" / Déploiement fibre en cours / espace coworking en projet / Développement de télétravail en cours (mais obligation dû à la situation sanitaire) / faire remonter aux Régions le maintien des Visio pour les réunions de moins de 4h (temps de déplacement Caen et Lille très chronophage).</p>
<p>OBJECTIFS RECHERCHES</p>	<p>Objectif de faire rentrer le télétravail dans les habitudes de travail y compris des collectivités, services de l'état... idem pour la Visio conférence et que cela devienne un outil majeur, primant sur les déplacements.</p>

	<p>Objectif de permettre le télétravail pour près de 30% des effectifs de la collectivité, développer les technologies de la Visio conférence et du télétravail dans la totalité des communes, mise à disposition d'espaces de coworking respectant les règles sanitaires</p> <p>Mise en place de la possibilité du télétravail dans près de 60% des entreprises du territoire</p>						
PUBLIC CIBLE	les administrations, collectivités territoriales, Etat... les entreprises également bien qu'elles soient déjà équipées pour les grands groupes notamment bien souvent						
MISE EN ŒUVRE							
PILOTE DE L'ACTION	CCVS						
PARTENAIRES EVENTUELS	Département / Etat (Ministère de la Cohésion des territoires)						
CALENDRIER	année 1 : diagnostic de l'état actuel de la situation (dont les périodes de confinement) et des besoins supplémentaires et recherche de locaux de coworking ; suivi de l'installation de la fibre ; campagne de sensibilisation et conseil au télétravail						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	X	X	X				
BUDGET PREVISIONNEL	Financement/location d'un espace de coworking						
	Numérisation du territoire : aides de l'Etat par le Plan de relance						
	Aides Ministère de la Cohésion des territoires						
		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
Budget pour la CCVS	Selon actions	Selon actions	Selon actions				
SUIVI ET EVALUATION							
INDICATEURS	nombre de collectivités/ Etat équipée en Visio, Nbre de collectivités donnant accès au télétravail / Nombre de salariés télétravaillant						

AXE STRATEGIQUE n° 3 - Optimiser les mobilités existantes

SOUS-AXE Faire évoluer les pratiques de mobilité des salariés

Plan de Mobilité Interne CCVS

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La réalisation du plan de mobilité interne permettra de se placer dans une démarche de cohérence et d'exemplarité. Seront abordés aussi dans ce cadre les déplacements des élus, avec la réflexion sur la mise en place de covoiturage organisé entre les élus communautaires, et la visioconférence.</p> <p>Le renouvellement du parc de véhicule sera aussi étudié</p>
OBJECTIFS RECHERCHES	<p>réduire les km parcourus par les agents et les élus, et réduire les consommations d'énergie fossile liées aux déplacements.</p> <p>Objectif de réalisation et mise en place des actions du plan de mobilité d'ici la fin du PCAET</p>
PUBLIC CIBLE	<p>Agents de la CCVS et Communes</p>
MISE EN ŒUVRE	
PILOTE DE L'ACTION	<p>CCVS</p>

PARTENAIRES EVENTUELS						
CALENDRIER	année 1 : élaboration du Plan de Mobilité interne					
	année 2 et 3 : mise en place du plan d'action					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Réalisation du Plan de Mobilité Interne	Mise en place des actions	Réalisation des actions				
BUDGET PREVISIONNEL	30 000€ environ si appel à un bureau d'étude pour l'accompagnement					
	Aide ADEME					
	Aides Etat					
Aides Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)						
	Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
Budget pour la CCVS	15000	Selon actions	Selon actions			
SUIVI ET EVALUATION						
INDICATEURS	suivi kilométrage et frais de déplacement					

AXE STRATEGIQUE n° 3 - Optimiser les mobilités existantes

SOUS-AXE Faire évoluer les pratiques de mobilité des salariés

Accompagner des Plans de Mobilité Inter Entreprises

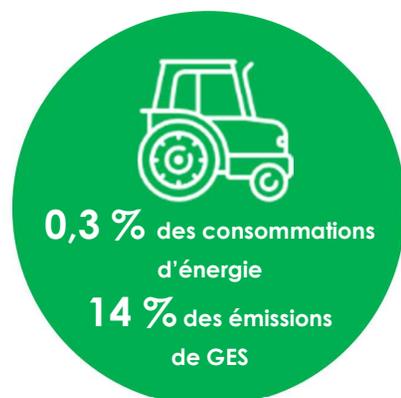
DESCRIPTION

<p>DESCRIPTION DE L'ACTION</p>	<p>Les Plans de Déplacements Entreprise (PDE) visent à optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'Entreprise (ex : promotion du vélo, amélioration de l'accès des bâtiments par les piétons, encouragement à l'utilisation des transports publics, incitation au covoiturage...).</p> <p>L'action intègre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des zones d'activité générant les principaux flux de déplacements domicile-travail, et d'accompagnement dans une démarche collective des entreprises pour identifier des solutions à déployer (co-voiturage, transports en communes, arceaux vélos, douches...) - la mise en place de PDE sur les sites identifiés - la création d'un réseau des entreprises ayant un PDE
<p>OBJECTIFS RECHERCHES</p>	<p>Réduire l'usage de la voiture individuelle, rationaliser les déplacements.</p> <p>Objectif de sensibilisation de toutes les entreprises du territoire de plus de 50 employés aux alternatives à l'usage de la voiture</p> <p>Objectifs de mise en place d'un PDE des entreprises de plus de 100 employés ou celles en zones d'activité d'importance</p>

	Objectifs plus indirects d'une réduction de 30% des consommations d'énergie liées aux déplacements dans les entreprises concernées					
PUBLIC CIBLE	L'ensemble des employés des entreprises concernées					
MISE EN ŒUVRE						
PILOTE DE L'ACTION	CCI ?					
PARTENAIRES EVENTUELS	Entreprises du territoire					
CALENDRIER	année 1 : recensement des entreprises concernées et état des lieux des PDE réalisés et en cours et leurs ambitions et mise en place d'un réseau de sensibilisation-communication-suivi-conseil des entreprises ayant un PDE					
	année 2 : accompagnement					
		2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X			
BUDGET PREVISIONNEL	Budget interne aux entreprises					
	Animation du réseau PDE et communication : 30 000€					
		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026
Budget pour la CCVS	10000	10000	10000			
SUIVI ET EVALUATION						
INDICATEURS	Nombre de PDE lancés Nombre d'actions menées / Nombre d'entreprises sensibilisées / Nombres de salariés ayant changer leur mobilité Estimation de l'énergie économisée par PDE					

4 Axe 4 : bien vivre ensemble sur le territoire

Les enjeux



6 GWh_{EF}/an

13 000 Ha

13 000 UGBTA

Erosion : des évènements très réguliers entre 1998 et 2001, puis un arrêté en 2007 et deux arrêts en 2008 (création de bassin de rétention, plantation de haies, création de noues dans les années 2000)

23% des zones bâties en risque de débordement de nappe, 25% en zone de risque d'inondation de cave

11 communes avec plus de 50% de leur territoire concerné par le risque inondation.

Dans le domaine agricole : modification des rendements et des cultures, érosion par coulées de boues, incendie lors des moissons.

Disparition des prairies humides au profit des grandes cultures céréalières.

Activité de pêche potentiellement affectée par le changement climatique

Les objectifs stratégiques

Les objectifs sont les suivants :

- Implantation de 2km par an de haies supplémentaires
- Déploiement de l'agroforesterie
- Modification des pratiques culturales avec amélioration du stockage dans les sols
- Déploiement de couverts végétaux en interculture
- Arrêt de l'urbanisation à l'horizon 2050 (zéro artificialisation nette)
- Soutien à la filière lin pour maintenir les surfaces actuelles ;
- Diversification des productions agricoles pour introduction de chanvre ou autres cultures à destination de biomatériaux, la valorisation de la paille ;
- Le déploiement des cultures énergétiques.

En termes d'adaptation et d'aménagement, les principaux objectifs sont les suivants

- Accompagner les SAGE de la Vallée de la Bresle et de la vallée de l'Yères pour permettre la mise en œuvre des plans d'actions décidés, et les amplifier lors des prochains plans d'actions
- Préserver les zones naturelles, zones humides, zones agricoles et boisées ;
- Préserver et étendre les infrastructures arborées : en complément des objectifs déjà cités de maintien du bocage, des haies et des boisements, préservation de la trame arborée et végétalisée des villages et revégétalisation des bourgs ;
- Utiliser les outils de planification que sont le SCoT, et le PLUi pour préserver, voire renforcer les zones naturelles, zones humides, zones agricoles et boisées ;
- Intégrer l'adaptation des aménagements urbains en prenant en compte l'augmentation attendue des températures

Réduction des émissions de polluants et notamment de NH₃

AXE STRATEGIQUE n° 4 - Bien vivre ensemble sur le territoire

SOUS-AXE Aménager le territoire pour s'adapter au changement climatique

Appliquer les plans d'action des SAGE

DESCRIPTION

<p>DESCRIPTION DE L'ACTION</p>	<p>Les deux SAGES des Vallées de la Bresle et de l'Yères concernent l'ensemble du territoire. Ils incluent la question du changement climatique, de la lutte contre les inondations et de la protection de la ressource. Ces SAGE ont défini des plans d'actions ambitieux et très détaillés, mais qui ont pris du retard.</p> <p>L'objectif de cette action est donc de mettre en œuvre les moyens humains et financiers pour que les plans d'actions des deux SAGE soient appliqués le plus rapidement possible</p>
<p>OBJECTIFS RECHERCHES</p>	<p>Protéger les ressources, adaptation au changement climatique</p> <p>Objectifs d'application des plan d'actions des 2 SAGE</p>
<p>PUBLIC CIBLE</p>	<p>les habitants du territoire</p>
<p>MISE EN ŒUVRE</p>	
<p>PILOTE DE L'ACTION</p>	<p>Syndicats de Bassin Versant de la Bresles et de l'Yères</p>

	CCVS dans le cadre du PLUi						
PARTENAIRES EVENTUELS	CCVS						
CALENDRIER	année 1 : état des lieux des actions déjà mises en place et de celles à lancer						
	année 2 et plus : mise en œuvre des actions et suivi						
		2022	2023	2024	2025	2026	2027
	X	X	X	X	X	X	
BUDGET PREVISIONNEL	Montant global du SAGE Yères par les acteurs autres que la structure porteuse : 18,5 M€						
	Montant global du SAGE Bresle : 60 M€						
	Somme des coûts au prorata du nombre de communes de la CCVS concernés et au prorata du nombre des différents acteurs (les collectivités représentent entre 20 et 50% des investissements) : entre 200 000€ et 400 000 € par an, ce à quoi doit être déduit les projets déjà mis en place						
		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
Budget pour la CCVS	Temps d'animation et budget des SAGE	Temps d'animation et budget des SAGE	Temps d'animation et budget des SAGE	Temps d'animation et budget des SAGE	Temps d'animation et budget des SAGE	Temps d'animation et budget des SAGE	Temps d'animation et budget des SAGE
SUIVI ET EVALUATION							
INDICATEURS	Nombre d'actions mise en place et celles restantes						
	Financement de ces actions						
	Mesure des bénéfices (biodiversité, gestion des inondations...)						

AXE STRATEGIQUE n° 4 - Bien vivre ensemble sur le territoire

SOUS-AXE Aménager le territoire pour s'adapter au changement climatique

Construire un PLUi permettant la résilience du territoire face au changement climatique

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le PLUi est en cours d'élaboration sur la CCVS. Le PADD est en cours d'écriture. Celui-ci via son PADD poursuit les objectifs suivants :

Assurer un développement résilient face aux aléas

- Restaurer la perméabilité hydraulique en espace urbain
- Préserver les prairies concernées par les zones d'expansion des crues et affirmer le rôle des haies dans la gestion du ruissellement
- Concevoir des aménagements prenant en considération l'érosion du littoral (projet de loi climat résilience sur le recul du trait de côte)
- Décliner des règles adaptées pour les constructions dans les zones sensibles aux inondations, aux cavités ou autres mouvements de terrain

Garantir la préservation de la ressource en eau

- Conserver des bandes naturelles le long des rivières (perméables aux eaux de pluie)
- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable (protection des captages et connexions aux réseaux)
- Encourager l'installation de dispositifs de récupération des eaux de pluie à différentes échelles

	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter les installations impactant les zones humides • Veiller à la gestion des obstacles dans le bon écoulement du cycle de l'eau <p>Préserver voire restaurer les espaces supports de la richesse et de la fonctionnalité environnementale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protéger les réservoirs de biodiversité, notamment les espaces reconnus au titre du patrimoine naturel (ZNIEFF, Natura 2000, ENS, etc.). • Préserver les cours d'eau et leurs abords de l'urbanisation en conservant des bandes naturelles et y favoriser l'accès comme support de biodiversité et de l'écotourisme • Pérenniser la multifonctionnalité des grands massifs forestiers <p>Ces grands objectifs du PADD devront être transcrits en actions concrètes dans le PLUi.</p>						
OBJECTIFS RECHERCHES	déclinaison concrète des objectifs du PADD dans les orientations et le règlement						
PUBLIC CIBLE	les habitants du territoire						
MISE EN ŒUVRE							
PILOTE DE L'ACTION	CCVS dans le cadre du PLUi						
PARTENAIRES EVENTUELS	CCVS / Communes / Départements						
CALENDRIER	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	X	X	X	X	X	X	
BUDGET PREVISIONNEL		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
	Budget pour la CCVS	Temps d'animation					
SUIVI ET EVALUATION							
INDICATEURS							

AXE STRATEGIQUE n° 4 - Bien vivre ensemble sur le territoire

SOUS-AXE Aménager le territoire pour s'adapter au changement climatique

Soutenir les projets agricoles permettant l'adaptation au changement climatique et le stockage du carbone : agroforesterie, plantations, haies, maintien des prairies

DESCRIPTION

<p>DESCRIPTION DE L'ACTION</p>	<p>Il s'agit de s'appuyer sur le Label Bas Carbone qui labellise des projets agricoles et forestiers en termes de stockage carbone.</p> <p>La Chambre d'agriculture Normandie propose de valoriser le stockage du carbone à travers un marché carbone local le Projet Carbocage.</p> <p>La Chambre d'agriculture de la Somme lance un appel à manifestation d'intérêt pour des projets collectifs agricoles. Il s'agit d'expérimenter en investissant le champ de la compensation agricole, et pas seulement celui de la compensation écologique, afin de concilier maintien d'une activité économique locale avec les services environnementaux rendus</p> <p>Toute entreprise consommant plus de 5 ha est soumise à l'obligation de compensation collective agricole.</p> <p>Important : ne pas retourner les prairies en zones Natura 2000 pour les entreprises soumises à l'obligation de compensation active</p> <p>Soutenir des projets de maintien des prairies ou de transition vers des espaces à services écosystémiques</p>
<p>OBJECTIFS RECHERCHES</p>	<p>Recourir à la compensation carbone volontaire et la promouvoir auprès des entreprises et industriels du territoire pour</p>

	financer le maintien et l'entretien du bocage, et le développement du bois d'œuvre (BO) et bois énergie (BE). Objectif de séquestration carbone, lutte contre l'érosion, gestion de l'eau, développer les ENR						
PUBLIC CIBLE	agriculteurs, entreprises et collectivités						
MISE EN ŒUVRE							
PILOTE DE L'ACTION	Chambres d'agriculture 80 et 76						
PARTENAIRES EVENTUELS	SAGE Vallée de la Bresles SAGE Vallée de l'Yères PLUi						
CALENDRIER	programmes en cours, lancer une communication en 2021						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	X	X	X	X	X	X	
BUDGET PREVISIONNEL		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
	Budget pour la CCVS	Temps d'animation					
SUIVI ET EVALUATION							
INDICATEURS	nb de projets						

AXE STRATEGIQUE n° 4 - Bien vivre ensemble sur le territoire

SOUS-AXE Aménager le territoire pour s'adapter au changement climatique

Planter des haies

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	La CCVS porte une réflexion sur l'aide à la plantation de haies,
OBJECTIFS RECHERCHES	planter 2 km de haie supplémentaire par an
PUBLIC CIBLE	exploitant agricoles et communes essentiellement

MISE EN ŒUVRE

PILOTE DE L'ACTION	CCVS
PARTENAIRES EVENTUELS	CCVS
CALENDRIER	A définir

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	X	X	X	X	X	X	
BUDGET PREVISIONNEL	cf. appel à projet, 60 à 80% de subvention						
		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
	Budget pour la CCVS	Temps d'animation					
SUIVI ET EVALUATION							
INDICATEURS	linéaire de haies plantées						

AXE STRATEGIQUE n° 4 - Bien vivre ensemble sur le territoire

SOUS-AXE Favoriser une alimentation locale et de qualité ainsi qu'une meilleure santé des habitants

Elaborer un plan alimentaire territorial PAT et le mettre en œuvre

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION

La CCVS a candidaté à l'AAP national 2020 - 2021 (dans le cadre du plan de relance) pour la co-construction (par un prestataire externe) et l'accompagnement au lancement de la phase opérationnelle du PAT validé (ingénierie interne)

Le PAT permettra de poser un diagnostic complet : recenser tous les services collectifs existants au niveau des écoles municipales, des collèges, des lycées et travailler avec les acteurs ad hoc (Département et Région) pour une fois ce recensement fait, définir avec les Cagri et organismes bio, comment faire émerger un marché économique structuré qui réunisse producteurs locaux et consommateurs locaux (qui dans un 1er temps seraient des enfants scolarisés sur la vallée)... on peut aussi imaginer adopter et définir les besoins en restauration collective au sein des industries du bassin via CCI ou GLASS VALLEE.... Penser à l'autonomie alimentaire des communes (surtout les plus urbaines) et intercommunalités grâce à l'agriculture urbaine et pourquoi pas l'achat de parcelles agricoles par les pouvoirs publics qui seraient louer (bail environnemental) à une agriculture respectueuse d'un cahier des charges élaboré par la Com de com.

Le PAT abordera aussi la question de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de l'approvisionnement des cantines, et de la communication auprès des habitants.

Le PAT a pour but :

Favoriser les circuits courts :

	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'ouverture de commerces de producteurs locaux - Redynamiser les marchés locaux hebdomadaires et inciter le consommateur à se fournir en produits locaux" <p>Eduquer et sensibiliser à l'alimentation locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener des actions d'éducation au "Bien manger" et au mieux consommer auprès de différents publics - Rétablir le lien entre agriculture et nourriture - Intégrer la découverte de l'agriculture aux programmes scolaires <p>Lutter contre le gaspillage alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer au PAT une fiche action détaillée visant la réduction du gaspillage alimentaire, en lien avec les autres politiques territoriales locales <p>Rendre l'alimentation locale et de qualité accessible à tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre accessible les produits locaux de qualité à tous les publics, pour assurer le bon développement des démarches de circuits-courts locaux, et la pérennité des initiatives (marchés de producteurs, boutiques, etc.) - Travail avec les structures d'aide sociale <p>Mutualiser des outils de transformation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fédérer les producteurs autour de l'optimisation, la construction ou le partage d'un atelier de transformation commun (imaginer un modèle de portage du projet : copropriété, coopérative ?) - Action répondant à la fois aux besoins et souhaits des agriculteurs de développer des ateliers de transformation, mais aussi aux enjeux liés aux difficultés de remboursement des investissements et à la gestion de main d'œuvre. - Mutualiser un outil de production pour diminuer l'effort financier de l'agriculteur et mieux sécuriser le développement de l'activité de transformation (besoin de main d'œuvre, temps, etc.)
<p>OBJECTIFS RECHERCHES</p>	<p>Créer des marchés et orienter les pratiques agricoles locales vers des débouchés locaux ; coût carbone meilleur, moins de dépendance vis-à-vis de marchés extérieurs ou de cours mondiaux de matières premières, meilleure rémunération et satisfaction de contribuer à garder un patrimoine naturel et de nourrir les gens...</p> <p>Objectifs de réalisation d'un PAT et mise en place de ces actions. Objectifs indirects de développement des circuits courts, éduquer et sensibiliser à l'alimentation locale, lutter contre le gaspillage alimentaire, rendre l'alimentation locale, de qualité et accessible à tous et objectif de mutualisation des outils de transformation.</p>

PUBLIC CIBLE	Collectivités, agriculteurs, scolaires, restaurateurs, cuisines centrales, résidents de foyers et EHPAD, etc.						
MISE EN ŒUVRE							
PILOTE DE L'ACTION	CCVS						
PARTENAIRES EVENTUELS	Portage collégial : Cagri ou les SIBV accompagnés sous l'égide des SAGE par tout ce corpus d'acteurs : collectivités publiques locales, départementales et régionales, CCI/GLASS VALLEE, organismes agricoles (Cagri et BIO, ...), représentants techniques des						
CALENDRIER	année 1 : réalisation du PAT, recherche de partenariats et financements, création d'un réseau d'acteurs, analyse des besoins, sensibilisation						
	année 2 : mise en place du PAT avec le réseau d'acteurs						
		2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Diagnostic et concertation	Définition des actions à mettre en place	Réalisation des actions	Réalisation des actions	Réalisation des actions	Réalisation des actions	
BUDGET PREVISIONNEL	Appel à projets ADEME						
	Réalisation d'un PAT : autour de 30 000 € hors actions						
		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
	Budget pour la CCVS	15000	15000	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation	Temps d'animation
SUIVI ET EVALUATION							
INDICATEURS	Mise en place du PAT et de ses actions						

AXE STRATEGIQUE n° 4 - Bien vivre ensemble sur le territoire

SOUS-AXE Favoriser une alimentation locale et de qualité ainsi qu'une meilleure santé des habitants

Porter un Contrat Local de Santé incluant un axe nutrition

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Les enjeux en termes de santé sont importants sur le territoire, et dépassent le cadre du plan climat, avec notamment la désertification médicale et le vieillissement de la population. Un premier contrat local de santé a été réalisé.</p> <p>Le 1er CLS de la CCVS était initialement conclu pour la période 2018 – 2020 avec l'ARS Normandie, et il a été prolongé à deux reprises d'un an par voie d'avenants. Il arrivera donc à échéance le 31/12/2022.</p> <p>L'écriture d'un second CLS est en cours de finalisation. Ce second contrat sera cosigné par les ARS Normandie et Hauts-de-France, pour une période de 5 ans (2023 – 2027).</p>
OBJECTIFS RECHERCHES	Objectif d'avoir un axe fort sur la sannutrition
PUBLIC CIBLE	Habitants
MISE EN ŒUVRE	
PILOTE DE L'ACTION	CCVS

PARTENAIRES EVENTUELS	ARS Etats Régions Acteurs santés Associations						
CALENDRIER	année 1 : élaboration du Contrat local de santé année 2 : mise en place du contrat						
BUDGET PREVISIONNEL	Accompagnement départements, Régions, ARS HdF. Réalisation du Contrat Local de Santé (dans la continuité de celui 2018-2020) ; poste cofinancé à 50% par l'ARS dans le limite de 25000€						
		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
	Budget pour la CCVS	12000	12000				
SUIVI ET EVALUATION							
INDICATEURS	Mise en place du Contrat local de santé						

AXE STRATEGIQUE n° 4 - Bien vivre ensemble sur le territoire

SOUS-AXE Accompagner la transition de l'agriculture

Aider à la transformation pour une agriculture pauvre en produits phytosanitaires / convertir au bio vendu localement

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION

Accompagner la transition agroécologique :

- Développer des aides complémentaires pour soutenir les agriculteurs durant la période de conversion à l' AB (mesures financières d'accompagnement)
- Soutenir les labellisations HVE2 et HVE3 et créer un segmentation de valeur pour les produits HVE (+ de valeur ajoutée)

Développer une agriculture biologique performante, équitable pour tous les acteurs de la filière :

- Mettre en place un accompagnement stratégique sur le long terme, en finançant par exemple une analyse stratégique annuelle (financière et technique) durant 10ans

Renforcer l'accompagnement stratégique des exploitations en transition, dans la maîtrise de la commercialisation et l'optimisation du travail, pour un meilleur partage de la valeur ajoutée au sein de la filière

Accompagner les agriculteurs à la réduction des émissions de NH3

OBJECTIFS RECHERCHES	Les objectifs à long termes sont de supprimer les pollutions phytosanitaires des compartiments eau, air, sol, de l'alimentation, ainsi que l'impact sur la santé - action phare globale visant l'intégralité des compartiments du PCAET.						
PUBLIC CIBLE	Agriculteurs Habitants						
MISE EN ŒUVRE							
PILOTE DE L'ACTION	Chambre d'agriculture 76 et/ou 80						
PARTENAIRES EVENTUELS							
CALENDRIER	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	X	X	X	X	X	X	
BUDGET PREVISIONNEL	Soutien et accompagnement Région Normandie : aide entre 500 à 1000€/ha/an						
		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
	Budget pour la CCVS	Temps d'animation					
SUIVI ET EVALUATION							
INDICATEURS	Nombre de conversion/an Nombre d'agriculteurs accompagnés						

AXE STRATEGIQUE n° 4 - Bien vivre ensemble sur le territoire

SOUS-AXE Accompagner la transition de l'agriculture

Maintien des prairies à travers la valorisation des pratiques et des produits issus d'élevages herbagés

DESCRIPTION

<p>DESCRIPTION DE L'ACTION</p>	<p>faire connaître et valoriser les pratiques d'élevage extensive à l'herbage, filière de qualité qui contrairement aux idées véhiculées dans les mesures climatiques ne sont pas impactantes pour le climat a contrario de l'élevage intensif en stabulation. Cette pratique originelle permet la valorisation des prairies, leur maintien voire leur réimplantation afin de nourrir les élevages qui les pâtures mais également contribue à la capture du carbone tout en limitant les ruissellements et l'érosion des sols. De plus elle est plus économique pour les éleveurs qui n'achètent plus de produits agro-alimentaire et limitent également les frais vétérinaires sur leur troupeau moins fragiles.</p>
<p>OBJECTIFS RECHERCHES</p>	<p>Maintien des prairies et redensification du maillage en prairie sur le territoire en soutenant la filière d'élevage extensif pâturant soutenue par le développement de l'intérêt de cette filière herbagée de qualité. Donc maintien des prairies en organisant une filière d'élevage herbagée de qualité associée à ses débouchés</p> <p>Chambre d'agriculture :</p> <p>Exemple d'actions :</p> <p>Accompagnement de collectifs ou GEE</p> <p>Développer des systèmes agropastoraux</p>

	<p>Revaloriser le coût de la viande et accepter de payer le coût du service de maintien des prairies</p> <p>Faciliter la valorisation économique des filières viande locale</p> <p>Participer au développement de filières de valorisation de l'herbe (ex : agromatériaux, etc.)</p> <p>Elaborer un plan d'actions autour de la gestion de l'herbe cultivée adossé à des dispositifs de soutiens techniques et financiers ad hoc, tout en assurant une souplesse de gestion aux exploitants (difficile aujourd'hui avec la PAC et les MAEC)</p>																		
PUBLIC CIBLE	exploitants, éleveurs, consommateurs																		
MISE EN ŒUVRE																			
PILOTE DE L'ACTION	Chambre d'agriculture et CCVS (via son Programme Alimentaire territorial)																		
PARTENAIRES EVENTUELS	<p>DREAL ? ADEME ?</p> <p>Opérateurs économiques des filières - Coop</p>																		
CALENDRIER	<p>le calendrier doit être simultanément aux actions de conversion afin que le débouché soit cohérent avec la filière de production</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>							2022	2023	2024	2025	2026	2027	X	X	X	X	X	X
2022	2023	2024	2025	2026	2027														
X	X	X	X	X	X														
BUDGET PREVISIONNEL		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027												
	Budget pour la CCVS	Temps d'animation																	
SUIVI ET EVALUATION																			
INDICATEURS	Superficie en prairie sur le BV et son évolution sur la durée du programme du PCAET																		

AXE STRATEGIQUE n° 4 - Bien vivre ensemble sur le territoire

SOUS-AXE Promouvoir les filières bois et biomasse locale

Accompagner le renouveau de la filière bois

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION

La CCVS présente un fort potentiel de développement de la filière bois sous toutes ses formes.
Aujourd'hui, l'essentiel du bois de la forêt d'Eu part hors du territoire.
Plusieurs actions pourront être menées pour :

- accompagner la filière bois énergie
- promouvoir le bois dans la construction (écomatériaux) et l'ameublement
- trouver un débouché et/ou un intérêt économique à la présence d'éléments fixes paysagers (haie), réintroduction du bocage et associer une valorisation énergétique voire une autonomie énergétique selon les systèmes et les filières développées.

Chambre d'agriculture Normandie :

développer le Bois Energie et les Bandes Ligno Cellulosiques

Recommandations :

Planter en priorité les infrastructures nécessaires à la filière Bois sur des friches ou des zones déjà anthropisées. Selon le projet, une étude de compensation agricole pourra être réalisée.

	<p>Mesurer et suivre les émissions atmosphériques des polluants issus des chaufferies biomasse et des méthaniseurs</p> <p>Éviter les zones à forts enjeux écologiques, notamment ouverts ou humides, pour le reboisement nécessaire à l'exploitation forestière.</p>						
OBJECTIFS RECHERCHES	<p>organisation du débouché/ filière de valorisation énergétique à la réintroduction d'un système bocager, redensification des éléments fixes du paysage - viser l'autonomie énergétique, la valorisation énergétique conciliée à la lutte contre les ruissellements et l'érosion des sols</p> <p>Développer le parc de petites chaufferies biomasses et promouvoir des démarches engagées via des contrats d'approvisionnement valorisant le bois bocager local, avec le principe de rester sous le seuil des marchés publics pour contractualiser un approvisionnement dont l'origine est connue, bocagère et locale</p>						
PUBLIC CIBLE	collectivités, exploitants agricoles						
MISE EN ŒUVRE							
PILOTE DE L'ACTION	ONF ?						
PARTENAIRES EVENTUELS	réseau des CIVAM, SBV						
CALENDRIER	dès à présent, ces actions étant déjà impulsées sur les territoires via les CIVAM notamment étroitement lié à la densification du maillage d'éléments paysagers à fonction hydraulique						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	X	X	X	X	X	X	
BUDGET PREVISIONNEL	montant déjà englobé dans les précédentes actions						
		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
	Budget pour la CCVS	Temps d'animation					
SUIVI ET EVALUATION							

INDICATEURS

Nombre de projets impulsés sur le territoire (collectivité/ privé)
Nombre de contrats d’approvisionnement de plaquette bocagère
Nombre de chaufferie BE

AXE STRATEGIQUE n° 4 - Bien vivre ensemble sur le territoire

SOUS-AXE Promouvoir les filières bois et biomasse locale

Accompagner le développement des productions agricoles à vocation non alimentaire

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION

Plusieurs actions pourront être menées pour :

- développer une filière locale pour les bandes ligno-cellulosiques
- promouvoir les écomatériaux locaux : paille, lin...
- accompagner les projets de méthanisation
- accompagner des projets de chaufferie biomasse à base de paille, de lin...

Chambre d'agriculture Normandie :

Développer la méthanisation

Développer les filières non alimentaires locales contribuant aux enjeux du PCAET (réduction conso énergie, réduction émission GES, stockage carbone)

Recommandations :

Planter en priorité les infrastructures nécessaires à la filière Bois ou la méthanisation sur des friches ou des zones déjà anthropisées. Selon le projet, une étude de compensation agricole pourra être réalisée.

Réaliser, selon les obligations réglementaires, une étude d'impact de chaque projet d'EnR

	<p>Réaliser, selon les obligations réglementaires, un plan d'épandage pour les projets de méthaniseurs. Étudier les risques lors de l'implantation d'une station de recharge en biogaz. Limiter le rayon d'acheminement et la fréquence d'approvisionnement pour les centrales de méthanisation Mesurer et suivre les émissions atmosphériques des polluants issus des chaufferies biomasse et des méthaniseurs</p>						
OBJECTIFS RECHERCHES	<p>Sensibiliser pour les projets individuels ou collectifs + accompagner dans la mise en œuvre</p> <p>Nécessité de mobiliser à la fois les agriculteurs et les collectivités pour garantir l'acceptabilité et le déploiement des projets sur le territoire</p> <p>Recourir aux agromatériaux locaux dans les projets de construction et réhabilitation de bâtiments publics : Faire émerger des projets de bâtiments pilotes, exemplaires, construits à partir de matériaux locaux (bois, paille, chanvre, etc.)</p>						
PUBLIC CIBLE	Habitants exploitants agricoles						
MISE EN ŒUVRE							
PILOTE DE L'ACTION	Chambre d'agriculture Normandie/Novéatech						
PARTENAIRES EVENTUELS	Chambre d'agriculture de la Somme ARPE, ADEME ? Région ? Département ?						
CALENDRIER	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	X	X	X	X	X	X	
BUDGET PREVISIONNEL		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
	Budget pour la CCVS	Temps d'animation					
SUIVI ET EVALUATION							
INDICATEURS	Projets initiés sur le territoire						

	Projets avec des réseaux de chaleurs
	Nombre de bâtiments pilotes
	Emplois locaux mobilisés
	CO2 séquestré

AXE STRATEGIQUE n° 4 - Bien vivre ensemble sur le territoire

SOUS-AXE Réduire la production de déchets

Plan local de prévention des déchets

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION

Mise en œuvre du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) validé en mars 2021.

Les principales actions de ce PLPDMA sont les suivantes :

- « Être exemplaire en matière de prévention des déchets » (concerne les administrations publiques, la CCVS et les communes)
- « Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets » (plan de communication, événementiel type SERD)
- « Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets » (réfléchir à la fiscalité déchet de la CCVS)
- « Lutter contre le gaspillage alimentaire »
- « Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets »
- « Augmenter la durée de vie des produits »
- « Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisation la consommation écoresponsable »
- « Réduire les déchets des entreprises »

	« Réduire les déchets marins »						
OBJECTIFS RECHERCHES	diminuer la quantité des déchets produits par la collectivité de 6% en 2027. Cela équivaut à environ 350 tonnes par an soit 2100t en 6 ans ou une baisse de 9 à 10 kg par habitant et par an.						
PUBLIC CIBLE	Habitants						
MISE EN ŒUVRE							
PILOTE DE L'ACTION	CCVS						
PARTENAIRES EVENTUELS	ADEME, Régions						
CALENDRIER	2021 / 2027						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	X	X	X	X	X	X	
BUDGET PREVISIONNEL		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
	Budget pour la CCVS	À définir selon le contenu					
SUIVI ET EVALUATION							
INDICATEURS	poids déchets collectés						

5 Axe 5 : préserver le littoral

Les enjeux

Territoire exposé aux phénomènes d'érosion littorale, d'effondrement et recul des falaises, d'élévation du niveau de la mer et de submersion marine.

Le Tréport et Mers-les-Bains au niveau de l'estuaire de la Bresle et de Criel-sur-Mer au niveau de l'Yères sont sujettes au risque d'érosion littorale, tout comme les falaises alentours.

5 communes (près de 8% du territoire) concernées par le risque « Inondation par submersion marine » : Ault, Criel-sur-Mer, Le Tréport, Mers-les-Bains et Woignarue

Risque de salinisation de la nappe

Activité touristique essentiellement littorale, susceptible d'augmenter à l'avenir (activité de pêche, proximité de la mer) mais aussi dans les vallées

Un bâti littoral de qualité (bâti "Belle époque")
Exceptionnelle richesse écologique littorale,

Les objectifs stratégiques

Améliorer les mobilités touristiques "vertes,

Poursuivre les aménagements contre l'érosion du trait de côte, les risques de submersion,

Mieux accueillir les touristes dans une logique de développement durable

Tenir compte de l'élévation prévisionnelle des niveaux marins, des fréquences des phénomènes d'inondations et de submersion, dans la définition des zones à urbaniser (habitation, activités économiques via l'application de PAPI sur l'ensemble du territoire.

AXE STRATEGIQUE n° 5 - Préserver le littoral

SOUS-AXE Promouvoir une mobilité touristique "verte"

Développer une offre pédestre

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	Actions pour : la restauration des sentiers et du chemin vert, l'entretiens des GR, la valorisation et scénarisation du GR21 "préféré des français" NB : pour le GR 21 le pilote 76 est le Département, l'Etat n'intervenant pas. Proposition : Mise en valeur d'un réseau de chemins de randonnée
OBJECTIFS RECHERCHES	Repérage, entretien, balisage et promotion d'un réseau qualifié de chemins de randonnée d'intérêt touristique pour différents types de pratiques. Offrir aux clientèles locales et touristiques une offre de chemins qualifiée, incitant des pratiques de mobilités douces
PUBLIC CIBLE	Habitants
MISE EN ŒUVRE	
PILOTE DE L'ACTION	CCVS
PARTENAIRES EVENTUELS	Régions

	Département Communes														
CALENDRIER	année 1 : prospection des secteurs d'intérêt ou des types de pratique sans offre d'itinérance - année 2 : étude des propositions - année 3 : entretien, balisage et promotion de l'offre améliorée														
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	X	X	X	X	X	X		
	2022	2023	2024	2025	2026	2027									
X	X	X	X	X	X										
BUDGET PREVISIONNEL	Création de sentier : 0,70€/ml Estimation de l'entretien : 15 000€/an Appel à projet en cours pour étendre le sentier du littoral : appel à projets « France vue sur mer » est doté d'une première enveloppe de cinq millions d'euros dans le cadre du plan de relance. Ces fonds sont essentiellement fléchés pour initier des études préalables à des travaux visant à assurer la continuité du parcours pour le public qui s'y promène, en ouvrant de nouveaux tronçons ou chemins de contournement. Il s'agit aussi d'adapter les tracés en cas d'érosion, dégradation ou disparition d'une portion en prenant en compte les enjeux de biodiversité (nidification et dérangement des habitats), et de faciliter l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Sont également privilégiées les opérations de valorisation des patrimoines culturels constituant des annexes aux sentiers, voire emblématiques.														
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Coût 2022</th> <th>Coût 2023</th> <th>Coût 2024</th> <th>Coût 2025</th> <th>Coût 2026</th> <th>Coût 2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Budget pour la C CVS</td> <td>À définir selon le contenu</td> </tr> </tbody> </table>		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027	Budget pour la C CVS	À définir selon le contenu					
		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027								
Budget pour la C CVS	À définir selon le contenu	À définir selon le contenu	À définir selon le contenu	À définir selon le contenu	À définir selon le contenu	À définir selon le contenu									
SUIVI ET EVALUATION															
INDICATEURS	Nb de kms de chemins balisés et entretenus														

AXE STRATEGIQUE n° 5 - Préserver le littoral

SOUS-AXE Promouvoir une mobilité touristique "verte"

Favoriser et développer les modes de transports doux sur le littoral

DESCRIPTION

<p>DESCRIPTION DE L'ACTION</p>	<p>Actions pour développer un accès au littoral en mode "doux" : création de lignes de transports en commun sur l'ensemble du territoire touristique, signalisation spécifique, maintien et développement des voies ferrées avec des horaires adaptés depuis les grandes villes, renforcer le maillage cyclable</p> <p><u>Recommandations :</u></p> <p><i>Implanter les aires de covoiturage, les nouveaux tracés pour une mobilité douce sur des zones déjà anthropisées.</i></p>
<p>OBJECTIFS RECHERCHES</p>	<p>Favoriser les mobilités touristiques douces</p> <p>Objectifs de création d'une ligne de transport en commun</p>
<p>PUBLIC CIBLE</p>	<p>Habitants</p>

MISE EN ŒUVRE

PILOTE DE L'ACTION	CCVS						
PARTENAIRES EVENTUELS	Organisme de la mobilité Régions Département Communes						
CALENDRIER	Pour les déplacements à vélo, création d'un dépliant de découverte touristique à vélo intégrant les différents circuits existants + développement des labels vélo comme Accueil vélo sur le territoire avec l'OT						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	X	X	X	X	X	X	
BUDGET PREVISIONNEL	Budget selon projet et partenaires						
		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
	Budget pour la CCVS	À définir selon le contenu					
SUIVI ET EVALUATION							
INDICATEURS	dépliant vélo et nb de labels vélo,						

AXE STRATEGIQUE n° 5 - Préserver le littoral

SOUS-AXE Positionner la Destination comme destination de Tourisme durable

Développer un label et une image de marque

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	Encourager la Destination à se développer dans le concept du Tourisme Durable, Etude stratégique de positionnement
OBJECTIFS RECHERCHES	Programmation opérationnelle d'actions en faveur du positionnement TD de la Destination
PUBLIC CIBLE	Habitants Touristes Camping Industrie de la Glass Vallée

MISE EN ŒUVRE

PILOTE DE L'ACTION	CCVS
PARTENAIRES EVENTUELS	Régions

	Département						
	Communes						
CALENDRIER	Planning propre au démarches de labellisation						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	X	X	X	X	X	X	
BUDGET PREVISIONNEL	Etude courant 2021 puis déclinaison d'actions						
		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
	Budget pour la CCVS	À définir selon le contenu					
SUIVI ET EVALUATION							
INDICATEURS	labels obtenus						
	nombre de camping en zones inondables ou en risque de submersion ou ceux en zones sécurisée						
	parcours touristique au sein de Glass Vallée						

AXE STRATEGIQUE n°
SOUS-AXE Préserver le trait de côte
Lutte contre la submersion marine, l'érosion et les éboulements
DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	Mettre en œuvre le Papi pour la vallée de la Bresle, initier un Papi pour la vallée de l'Yères, désartificialiser les fronts de mer et préparer le repli, anticiper le recul du trait de côte en relocalisant les activités stratégiques dans l'arrière pays, maintien et développement des zones humides (documents d'urbanisme)
OBJECTIFS RECHERCHES	Atténuer les effets du changement climatique et s'adapter objectif : mise en place des Papi et réalisation des actions validées
PUBLIC CIBLE	Habitants Entreprises

MISE EN ŒUVRE

PILOTE DE L'ACTION	CCVS																				
PARTENAIRES EVENTUELS	Régions Département Communes ADEME Syndicats																				
CALENDRIER	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>sensibilisation et concertation</td> <td></td> <td>concertation</td> <td>mise en place</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>								2022	2023	2024	2025	2026	2027	sensibilisation et concertation		concertation	mise en place	X	X	X
	2022	2023	2024	2025	2026	2027															
sensibilisation et concertation		concertation	mise en place	X	X	X															
BUDGET PREVISIONNEL	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Coût 2022</th> <th>Coût 2023</th> <th>Coût 2024</th> <th>Coût 2025</th> <th>Coût 2026</th> <th>Coût 2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Budget pour la CCVS</td> <td>À définir selon le contenu</td> </tr> </tbody> </table>								Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027	Budget pour la CCVS	À définir selon le contenu					
	Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027															
Budget pour la CCVS	À définir selon le contenu	À définir selon le contenu	À définir selon le contenu	À définir selon le contenu	À définir selon le contenu	À définir selon le contenu															
SUIVI ET EVALUATION																					
INDICATEURS	surfaces désimperméabilisés Nombres d'habitants et d'entreprises sensibilisés Nombre d'activité relocalisée																				

6 Axe 6 : animer et piloter le PCAET

AXE STRATEGIQUE n° 6 : Animation et pilotage

SOUS-AXE Animer le PCAET

Animer le PCAET

DESCRIPTION

<p>DESCRIPTION DE L'ACTION</p>	<p>Porter la démarche et le suivi du PCAET (6 ans)</p> <p>L'animation du PCAET comprend les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre / évaluer et piloter le PCAET afin de mettre en œuvre le plan d'action. - Réaliser des réunions régulières de pilotage : comité de pilotage composé d'élus, se réunissant a minima 2 fois par an - Suivre chacune des actions et piloter celles qui relèvent de la CCVS - Faire un bilan annuel des actions <p>Recrutement d'un chargé de mission/animateur du PCAET</p>
<p>OBJECTIFS RECHERCHES</p>	<p>Animer et suivre le PCAET.</p> <p>Recrutement d'un chargé de mission/animateur du PCAET</p>

PUBLIC CIBLE	Collectivité Territoire Habitants						
MISE EN ŒUVRE							
PILOTE DE L'ACTION	CCVS						
PARTENAIRES EVENTUELS							
CALENDRIER	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	X	X	X	X	X	X	
BUDGET PREVISIONNEL		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Coût 2027
	Budget pour la CCVS	1 ETP temps plein					
SUIVI ET EVALUATION							
INDICATEURS							

AXE STRATEGIQUE n°6 Animation et pilotage

SOUS-AXE COT Régions / FDE

Signer un contrat d'objectif avec la/les régions

DESCRIPTION

DESCRIPTION DE L'ACTION	outil de financement du plan d'action à concerter avec les deux Régions concernées
OBJECTIFS RECHERCHES	Objectifs de signature de contrat d'objectifs avec les 2 Régions Objectifs de mise en place du Plan Climat
PUBLIC CIBLE	Collectivité Territoire Habitants

MISE EN ŒUVRE

PILOTE DE L'ACTION	CCVS
---------------------------	------

PARTENAIRES EVENTUELS	Régions ADEME					
CALENDRIER	Programme à diluer sur les années du PCAET					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	X	X	X	X		
BUDGET PREVISIONNEL	Subventions de l'ADEME					
		Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026
	Budget pour la CCVS	Financement à 100% par l'ADEME + subvention pour action	Financement à 100% par l'ADEME + subvention pour action	Financement à 100% par l'ADEME + subvention pour action	Financement à 100% par l'ADEME + subvention pour action	
SUIVI ET EVALUATION						
INDICATEURS	Signatures des contrats d'objectifs Mise en œuvre					

4 - Le dispositif de suivi et d'évaluation du plan climat et du programme d'actions

La réglementation précise qu'un dispositif de suivi et d'évaluation doit être inclus dans chaque PCAET (Article R229-51 du Code de l'Environnement).

Dans ce cadre, les collectivités doivent définir :

- Des indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire ;
- Les modalités d'articulation avec les indicateurs inscrits dans les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et les objectifs nationaux.

La mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial doit faire l'objet d'un rapport d'évaluation mis à la disposition du public à mi-parcours et au bout de six ans.

Le dispositif présenté ci-après de suivi et d'évaluation vise à assurer le pilotage du PCAET sur sa durée.

Il permettra d'assurer le suivi des acteurs impliqués et des actions qu'ils ont prévu de mener, et sur le volet interne, la Communauté de Communes des Villes Sœurs pourra également suivre le processus d'avancement de ses propres actions.

1 Les indicateurs de suivi du programme d'actions

Les tableaux suivants présentent l'ensemble des indicateurs de suivi des actions.

Ils seront suivis annuellement par la Communauté de Communes, chargée du pilotage du PCAET. Elle interrogera les acteurs territoriaux identifiés lors de l'élaboration du PCAET en charge des différentes actions afin de formaliser leur niveau d'avancement, d'amender l'action, ou d'en inscrire de nouvelles. Ainsi chaque acteur a défini ses propres indicateurs sur chacune de ses actions.

Au fur et à mesure du suivi des actions, la liste de ceux-ci pourra être affinée d'un commun accord avec l'acteur pour définir les indicateurs les plus pertinents. Un bilan sera fait à mi-parcours du PCAET et une évaluation finale à la fin des 6 années du programme d'actions.

Le dispositif de suivi et d'évaluation du plan climat et du programme d'actions



Axe	Sous axe	N° action	Nom de l'action	Indicateur de suivi des actions
1 - Adapter l'habitat et le tertiaire	Rénover massivement l'habitat	1	Conseiller les habitants via des permanences et un dispositif de conseil	Nombre de logements rénovés par an
		2	Mettre en place une opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH)	Nombre de logements rénovés par an
		3	Tendre vers le zéro artificialisation nette et multifonctionnalité des espaces	Taux d'occupation bâti existant ; Nombre de maisons rénovées/nombre de maisons neuves surface artificialisée nombre de projets de compensation suivi ou mis en œuvre suivi des surfaces agricoles consommées Surface renaturalisée Surface plantée d'arbres
		4	Adapter l'habitat en favorisant la récupération d'eaux de pluie	Nombre de récupérateurs d'eau de pluie installés ; mètre linéaire de noue installée Nombre de projets accompagnés/an surface non imperméabilisée
	Lutter contre la précarité énergétique et améliorer l'habitat social	5	Signer un contrat d'objectif avec les bailleurs sociaux	Nombre de logements rénovés par an et niveau d'ambition
	Réduire les consommations du patrimoine public	6	Déployer une stratégie de renovation énergétique exemplaire des bâtiments publics	Surface de m ² rénovés/isolés kWh renouvelables produits
		7	Sensibiliser les agents et les usagers des bâtiments publics à la sobriété énergétique et en assurer le suivi	Nombre d'animations réalisées nombre de personnes sensibilisées
		8	Réduire les consommations de l'éclairage public	
2 - Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique	Déployer massivement les énergies renouvelables	9	Favoriser les projets photovoltaïques	Nombre de projets suivis nombre de m ² programmés/installés nombre de bâtiments par catégories

Le dispositif de suivi et d'évaluation du plan climat et du programme d'actions



Axe	Sous axe	N° action	Nom de l'action	Indicateur de suivi des actions	
2 - Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique	Déployer massivement les énergies renouvelables	10	Mettre en œuvre des chaufferies biomasse et des projets de réseaux de chaleur alimentés par des ressources renouvelables et une approche multi filières	Nombre de projets suivis nombre d'abonnés nombre de bâtiments concernés	
	Mobiliser les artisans et les acteurs de la construction	11	Sensibiliser et former les maîtres d'œuvre aux bâtiments durables	Nombre d'ateliers réalisés Nombre d'établissements impactés Nombre de personnes ayant participé aux événements Nombre de collectivités sensibilisées Nombre de sensibilisation Grand Public Nombre de chantiers exemplaires au titre de la performance énergétique	
	Accompagner les industriels vers la transition énergétique et écologique		12	Diagnosics en énergie pour les entreprises	Nombre d'industries concernées Economie d'énergie par an
			13	Mener une démarche globale d'écologie industrielle au sein de la Glass Valley autour de la chaleur fatale et de l'économie circulaire	Suivi des factures énergétiques. Nombre de réalisations Nombre d'industries concernées
	3 - Optimiser les mobilités existantes	Faire évoluer les pratiques de mobilité des habitants	14	Réaliser un Plan de Mobilité Simplifié	Présence ou non du Plan de mobilité
15			Encourager l'intégration des nouvelles sources d'énergie pour la mobilité	Nombre de charges sur les bornes IRVE/an nombre de kWh consommés nombre de stations d'avitaillement installées	
Faire évoluer les pratiques de mobilité des salariés		16	Permettre le déploiement du télétravail grâce aux outils numériques	Nombre de collectivités/ Etat équipée en Visio, Nbre de collectivités donnant accès au télétravail / Nombre de salariés télétravaillant	
		17	Plan de Mobilité Interne CCVS	Suivi kilométrage et frais de déplacement	
		18	Accompagner des Plans de Mobilité Inter-Entreprises	Nombre de PDE lancés Nombre d'actions menées Nombre d'entreprises sensibilisé Nombres de salariés ayant changé leur mobilité Estimation de l'énergie économisée par PDE	

Le dispositif de suivi et d'évaluation du plan climat et du programme d'actions



Axe	Sous axe	N° action	Nom de l'action	Indicateur de suivi des actions
4 - Bien vivre ensemble sur le territoire	Aménager le territoire pour s'adapter au changement climatique	19	Appliquer les plans d'action des SAGE	Nombre d'actions mise en place et celles restantes Financement de ces actions Mesure des bénéfiques (biodiversité, gestion des inondations...)
		20	Construire un PLUi permettant la résilience du territoire face au changement climatique	
		21	Soutenir les projets agricoles permettant l'adaptation au changement climatique et le stockage du carbone : agroforesterie, plantations, haies, maintien des prairies	Nb de projets
		22	Planter des haies	Linéaire de haies plantées
	Favoriser une alimentation locale et de qualité ainsi qu'une meilleure santé des habitants	23	Elaborer un plan alimentaire territorial PAT et le mettre en œuvre	Mise en place du PAT et de ses actions
		24	Porter un Contrat Local de Santé incluant un axe nutrition	Mise en place du Contrat local de santé
	Accompagner la transition de l'agriculture	25	Aider à la transformation pour une agriculture pauvre en produits phytosanitaires / convertir au bio vendu localement	Nombre de conversion/an Nombre d'agriculteurs accompagnés
		26	Maintien des prairies à travers la valorisation des pratiques et des produits issus d'élevages herbagés	Superficie en prairie sur le BV et son évolution sur la durée du programme du PCAET
		27	Accompagner le renouveau de la filière bois	Nombre de projets impulsés sur le territoire (collectivité/privé) Nombre de contrats d'approvisionnement de plaquette bocagère Nombre de chaufferie BE
	Promouvoir les filières bois et biomasse locale	28	Accompagner le développement des productions agricoles à vocation non alimentaire	Projets initiés sur le territoire Projets avec des réseaux de chaleurs Nombre de bâtiments pilotes Emplois locaux mobilisés CO2 séquestré
Réduire la production de déchets	29	Plan local de prévention des déchets	Poids déchets collectés	

Le dispositif de suivi et d'évaluation du plan climat et du programme d'actions



Axe	Sous axe	N° action	Nom de l'action	Indicateur de suivi des actions
5 - Préserver le littoral	Promouvoir une mobilité touristique "verte"	30	Développer une offre pédestre	Nb de kms de chemins balisés et entretenus
		31	Favoriser et développer les modes de transports doux sur le littoral	Dépliant vélo et nb de labels vélo,
	Positionner la Destination comme destination de Tourisme durable	32	Développer un label et une image de marque	Labels obtenus nombre de camping en zones inondables ou en risque de submersion ou ceux en zones sécurisée parcours touristique au sein de Glass Vallée
	Préserver le trait de côte	33	Lutte contre la submersion marine, l'érosion et les éboulements	Surfaces désimperméabilisés Nombres d'habitants et d'entreprises sensibilisés Nombre d'activité relocalisée
6 - Animation et pilotage	Animer le PCAET	34	Animer le PCAET	
	COT Régions / FDE	35	Signer un contrat d'objectif avec la/les régions	Signatures des contrats d'objectifs Mise en œuvre

Tableau 1 : liste des indicateurs de suivi des actions

2 Les indicateurs d'évaluation du programme d'actions

Les indicateurs d'évaluation visent à mesurer la portée du PCAET et notamment son évolution dans la trajectoire par rapport à la stratégie fixée. Ces indicateurs doivent être suivis en fonction de la disponibilité de la donnée et de sa pertinence.

Réglementairement, une évaluation du PCAET est requise au bout de 3 ans et à l'issue de celui-ci à 6 ans. Cette évaluation intermédiaire est également ici définie pour vérifier la tenue de la trajectoire fixée.

Les indicateurs d'évaluation ont une portée plus territoriale, validant les grandes tendances du territoire.

Il conviendra de vérifier la source de la donnée et sa datation. En effet, une donnée ne pourra être évaluée si elle n'a pas été mise à jour. Le délai de 3 ans est en effet un peu court parfois pour avoir des données réelles et récentes.

Ils sont articulés avec les échelles régionales (SRADDET) et nationales (SNBC/LTEPCV/LEC).

Le dispositif de suivi et d'évaluation du plan climat et du programme d'actions



Axe PCAET	Thématiques PCAET	Indicateur	Unité	Objectifs fixés		Période concernée	Année de référence et valeur associée	Valeur de référence (seuil/norme/ moyenne/)	Où disposer de cette information ?	Fréquence de mise à jour	Mesures correctives envisagées en cas de non atteinte de l'objectif fixé
				Définition	Valeur						
Tous secteurs	Gaz à effet de serre	Emissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire	Téq CO ₂	L'indicateur, issu d'un diagnostic d'émissions de gaz à effet de serre mesure la quantité totale d'émissions annuelle des différents secteurs d'activités et des habitants du territoire, selon les exigences réglementaires des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial), à savoir : les émissions directes produites par le secteur résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie, branche énergie (hors production d'électricité, de chaleur et de froid pour les émissions de gaz à effet de serre, dont les émissions correspondantes sont comptabilisées au stade de la consommation).	247 500	2026	année 2016 371500	Loi EC et SNBC : diviser par 6 les émissions de GES du territoire en 2050 par rapport à 1990	bilan carbone territorial	tous les 3 ans	Mettre en œuvre des actions plus impactantes dans les secteurs d'activité pour lesquels les émissions dépassent les objectifs fixés
	356	année 2015 : 373									
	325	année 2015 : 442									
	138	année 2015 : 149									
			94	année 2015 : 103							
		31	année 2015 : 46								
Axe 1 : adapter l'habitat et le tertiaire	Consommation d'énergie	Quantité de logements réhabilités d'un point de vue énergétique	nombre/an	L'indicateur mesure le nombre annuel de logements rénovés via les dispositifs de subventionnement et d'accompagnement dont la collectivité est partenaire. Les logements comptabilisés sont ceux ayant subi une réhabilitation thermique permettant de passer d'une étiquette EFGH à ABCD.	310 maisons individuelles et 43 logements collectifs rénovés par an	2021-2026	année 2020	-	CCVS / INHARI	tous les ans	Modifier le dispositif de financement de la CCVS afin d'augmenter le nombre de logements rénovés énergétiquement
		Surfaces tertiaires publiques rénovées	m ² /an	L'indicateur mesure les surfaces tertiaires publiques rénovées via les dispositifs de subventionnement et d'accompagnement dont la collectivité est partenaire.	5000m ² rénovés par an	2021-2026	année 2020	-	CCVS / INHARI	tous les ans	Modifier le dispositif de financement de la CCVS afin d'augmenter le nombre de logements rénovés énergétiquement

Le dispositif de suivi et d'évaluation du plan climat et du programme d'actions



Axe PCAET	Thématiques PCAET	Indicateur	Unité	Objectifs fixés		Période concernée	Année de référence et valeur associée	Valeur de référence (seuil/norme/ moyenne/ cible)	Où disposer de cette information ?	Fréquence de mise à jour	Mesures correctives envisagées en cas de non atteinte de l'objectif fixé
				Définition	Valeur						
Axe 2 : Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique	Production d'énergie	Quantité totale d'énergie renouvelable et de récupération produite sur le territoire	GWh/an	Cet indicateur mesure la production d'énergie renouvelable totale sur le territoire, selon les exigences réglementaires des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial), c'est-à-dire incluant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, solaire hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants.	305	2030	année 2018 : 208	Loi EC: porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie à 33 % en 2030	Observatoire Climat & Calcul à effectuer sur la base de diverses données et hypothèses (cf. diagnostic territorial) (attention à la date de mise à jour des données)	tous les 3 ans	> Recourir davantage aux énergies renouvelables et de récupération dans les opérations communautaires > Inciter davantage les acteurs du territoire à recourir aux énergies renouvelables et de récupération
		Taux de couverture énergétique du territoire	%	Cet indicateur mesure la production d'énergie renouvelable sur le territoire, par la collectivité, ses partenaires et les particuliers, rapporté à la consommation totale d'énergie du territoire (énergie finale). Les énergies renouvelables considérées sont celles citées dans le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, solaire hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie). L'électricité produite par cogénération via incinération des déchets en mélange compte pour 50% comme une énergie	24%	2050	année 2018 : 12%				
Axe 3 : optimiser les mobilités existantes	Mobilités	Part modale transports en commun	%	La part modale est une part modale en nombre de déplacements. Il s'agit (si possible) des transports en commun en général : bus urbain, car interurbain, tram, train..., pas uniquement les TCU (transport collectif urbain).	à définir (plan mobilité)	2026	?	En France, la moyenne est de 3%, les meilleures collectivités françaises atteignent 10% des déplacements.	les parts modales issues d'une enquête ménages, utiliser les données INSEE donnant les parts modales des déplacements domicile-travail pour la population active (tableau NAV2A ou NAV2B) 2016	tous les 3 ans si données disponibles	Mettre en œuvre des actions plus impactantes permettant d'augmenter la part modale TC
		Part modale vélo	%	La part modale est une part modale en nombre de déplacements.	à définir (plan mobilité)	2024	?		les parts modales issues d'une enquête ménages, utiliser les données INSEE donnant les parts modales des déplacements domicile-travail pour la population active (tableau NAV2A ou NAV2B) 2017	tous les 3 ans si données disponibles	Mettre en œuvre des actions plus impactantes permettant d'augmenter la part modale vélo

Le dispositif de suivi et d'évaluation du plan climat et du programme d'actions



Axe PCAET	Thématiques PCAET	Indicateur	Unité	Objectifs fixés		Période concernée	Année de référence et valeur associée	Valeur de référence (seuil/norme/ moyenne/ cible)	Où disposer de cette information ?	Fréquence de mise à jour	Mesures correctives envisagées en cas de non atteinte de l'objectif fixé
				Définition	Valeur						
Axe 4 : Bien vivre ensemble sur le territoire	Déchets	Quantité totale de déchets ménagers par habitant collecté	kg/hab.an	Les déchets ménagers et assimilés comprennent les ordures ménagères résiduelles, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries (y compris déblais et gravats), soit la totalité des déchets des ménages et des non ménages pris en charge par le service public. Les déchets produits par les services municipaux (déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché...) ne relèvent pas de ce périmètre.	baisse de 6%	2027	NC	loi anti-gaspillage pour une économie circulaire : -15% de DMA en 2025 par rapport à 2020.	PLPDMA, bilan annuel d'exploitation du service de collecte et traitement des déchets	tous les ans	Intensifier le plan local de prévention des déchets
	Résilience territoriale	Surface annuelle artificialisée	ha / an	L'indicateur mesure les surfaces artificialisées chaque année à minima par l'habitat et les activités, et dans la mesure du possible également pour les autres motifs (infrastructures routières, etc.). Evaluation règlementaire de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.	NC	2026	NC	Plan biodiversité 2018 objectif 0 artificialisation nette	PLUi	tous les ans	
		km de haies plantés annuellement	km/an	L'indicateur mesure les linéaires de haies plantées annuellement.	2 km/an	2021-2026	année 2020: NC	-		tous les ans	
		Surface agricole biologique	ha	Surface agricole dédiée à l'agriculture biologique sur le territoire	en augmentation	2050	NC	-	chambre d'agriculture / SAFER / Bio en Hauts-de-France	tous les ans	
Tous secteurs	Financement	Budget associé à la politique climat-air-énergie	euros / hab . an	L'indicateur suit et totalise les budgets annuels associés aux actions les plus clairement identifiables de la politique climat-air-énergie de la collectivité, en fonctionnement et en investissement. Pour faciliter la comparaison au fil du temps, le budget est rapporté au nombre d'habitants et la décomposition suivante peut être utilisée : - études/expertises concernant la maîtrise de l'énergie et la baisse des émissions de GES dans les différents secteurs consommateurs et émetteurs, les énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique, la qualité de l'air - politique cyclable (études, infrastructures et services) - actions communication/sensibilisation climat-air-énergie - subventions climat-air-énergie - projets de coopération climat-air-énergie - travaux de rénovation énergétique du patrimoine public - installations d'énergie renouvelable	en augmentation	2020-2026	année 2020: NC	-	budget CCVS	tous les ans	